

**Faculté de philosophie, arts et lettres**

**Louis XIV et Luxembourg**

**Récits croisés d'une occupation (1684-1698)**

Auteur : Paul BARTHÉLEMY

Promoteur : Gilles LECUPPRE

Lecteurs : Silvia MOSTACCIO – Jean-Pascal GAY

Master [120] en Histoire, à finalité approfondie

Année académique 2019-2020

Session de septembre

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2019-2020

SESSION : Septembre

NOM : Barthélemy

PRÉNOM : Paul

TITRE DU MÉMOIRE : Louis XIV et Luxembourg : récits croisés d'une occupation  
(1684-1698)

PROMOTEUR : Gilles LECUPPRE

**Résumé du mémoire en 12 lignes :**

La fin du 17<sup>e</sup> siècle voit la France connaître une gloire sans précédent. La guerre des réunions se termine lorsque les armées de Louis XIV parviennent à capturer la forteresse de Luxembourg, le 4 juin 1684. Pour la ville s'ensuivent quatorze années d'occupation française, qui sont caractérisées par une politique d'intégration poussée. Louis XIV, plein de projets, se déplace même jusqu'à Luxembourg en 1687, afin d'inspecter les fortifications et découvrir sa nouvelle province, accompagné de sa cour et ses proches. Du côté luxembourgeois, la vie sous domination française provoque quelques chamboulements structurels, mais certains s'en accommodent plus que d'autres, notamment les jésuites qui organisent une procession pro-française retentissante. Pour étudier les relations entre Louis XIV et Luxembourg, des sources variées ont été utilisées, du récit de voyage à la chronique de l'abbé Feller, en passant par les archives de la pratique, la description de la procession et l'iconographie.

## **Remerciements**

En guise d'ouverture, je tiens à remercier tous ceux sans qui je n'y serais sans doute pas arrivé. Je pense surtout à mes parents pour la relecture intensive et les mots comme il faut quand il faut. Je remercie également mon promoteur, Gilles Lecuppre, pour sa tolérance sans limite, sa disponibilité et ses tous ces cours aussi intéressants qu'innovants.

Pour le reste, j'ai une pensée pour Sophia qui m'a fait découvrir son Luxembourg, et pour tous les historiens sans qui l'étude et les pauses n'auraient pas été aussi agréables.

## Introduction

### a) Les bases historiques

Le 17<sup>e</sup> siècle européen est souvent qualifié de différentes manières. Ainsi, certains parlent du « siècle de fer » pour qualifier cette époque meurtrie par de nombreux conflits armés : la Guerre de Trente Ans principalement, mais aussi les nombreuses guerres qui parsèment la seconde moitié du siècle, ou encore la lutte ancrée depuis plusieurs siècles entre les royaumes chrétiens et l'Empire ottoman. Pour d'autres, c'est le « siècle d'or » des Provinces-Unies, ou le « grand siècle » français, que le règne de Louis XIV (1643-1715) met en évidence. Dans le cas de la France, un tel qualificatif sous-entend une profusion culturelle et une prépondérance sur la scène internationale. L'un comme l'autre ne sont plus à démontrer. En effet, si d'un côté la création des différentes académies royales (peinture, sculpture, musique et architecture) reflète l'importance accordée aux arts, la France est de l'autre côté une force politique incontournable dans l'Europe du 17<sup>e</sup> siècle.

La politique expansionniste de Louis XIV est une des premières causes de l'importance française. Ses revendications sur les territoires voisins sont autant d'occasions de froisser ces États qui se sentent menacés. Les tensions remontent aux siècles précédents, et elle ne perdent pas d'intensité au 17<sup>e</sup> siècle. La paix signée en 1648 en Westphalie accorde à la France, qui s'était opposée aux puissances catholiques regroupées autour des Habsbourg, quelques agrandissements territoriaux, dont les Trois-Évêchés. Surtout, cela confirme la victoire de la France face à l'Autriche, un de ses traditionnels États ennemis<sup>1</sup>.

Si la situation dans l'Empire est apaisée pour un temps, le conflit entre la France et l'Espagne ne s'arrête pas pour autant. Ce n'est qu'en 1659 que la paix des Pyrénées entérine la défaite espagnole, qui entraîne son déclin progressif. Le traité est négocié par Mazarin du côté français, qui est encore l'homme fort français malgré la fin de la régence<sup>2</sup>. Ses négociations permettent l'acquisition de l'Artois et de plusieurs places fortes à la frontière avec les Pays-Bas, ainsi que du Roussillon. Elles veulent également mettre fin à la rivalité entre les Bourbons et les Habsbourg d'Espagne par la conclusion du mariage entre Louis XIV et l'infante

---

<sup>1</sup> GANTELET Martial, *L'absolutisme au miroir de la guerre. Le roi et Metz (1552–1661)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 15.

<sup>2</sup> UHRMACHER Martin, « Die Auswirkungen des Pyrenäenfriedens auf die Grenze zwischen dem Königreich Frankreich und dem Herzogtum Luxemburg im Spiegel der Kartografie », *Hémecht*, n° 62, 2010, pp. 463-492, p. 466.

d'Espagne, Marie-Thérèse, qui doit renoncer à ses droits de succession. Néanmoins, l'effet escompté ne se produit pas, mais plutôt l'effet inverse. Comme l'Espagne n'est pas en mesure de payer l'importante dot de cinq-cent-milles écus promise lors du traité, le roi de France, qui règne désormais seul, en profite pour réclamer le droit de son épouse sur les Pays-Bas<sup>3</sup>. C'est ainsi qu'une courte campagne est lancée en mai 1667, pour se terminer au mois de mai suivant avec une nouvelle défaite de l'Espagne qui n'a pas eu le temps de rallier suffisamment de soutiens en Europe. Ainsi, la France est à nouveau augmentée de plusieurs villes flamandes et hennuyères, ce qui fragilise les positions espagnoles et rapproche la frontière française de celle des Provinces-Unies.

Ce nouvel État reconnu par les traités de Westphalie connaît alors une période prospère, principalement grâce à sa présence maritime, autant commerciale que militaire<sup>4</sup>. Louis XIV entend mettre fin à cette concurrence dans les Pays-Bas méridionaux, et déclenche en 1672 une guerre préventive. Cette campagne fait la gloire des armées françaises qui ravagent les Provinces-Unies et repoussent les troupes impériales qui tentent une incursion au-delà du Rhin. Leurs nombreux succès militaires permettent au Roi d'imposer plusieurs de ses conditions à Nimègue, en 1678. Celles-ci visent la rationalisation du territoire : la Franche-Comté espagnole est annexée et la frontière avec les Pays-Bas est lissée pour mettre en place le « pré carré » de manière optimale<sup>5</sup>. La Lorraine est également occupée, et aux possessions d'Alsace est ajoutée Fribourg, ce qui permet à la France de mettre un pied sur la rive droite du Rhin.

La France est alors la puissance la plus influente d'Europe et entend bien profiter de cette position. Ainsi, le Roi met en place dès 1679 des « chambres de réunion » à Metz pour la plus importante, mais aussi à Besançon et Brisach. Ces nouvelles institutions ont pour but de « réunir » tous les territoires qui, *de jure* et selon les juristes français, devraient appartenir à la couronne française<sup>6</sup>. Les hommes qui y travaillent prennent soin de justifier les revendications appuyées de cette manière, en jouant du manque de clarté de certains traités comme ceux de Westphalie. Par exemple, Louis XIV est reconnu dans ce traité comme possesseur légitime de

---

<sup>3</sup> DYER Thomas Henry, *The Supremacy of France and the Wars of Louis XIV* (livre électronique), s.l., Didactic Press, 2015, p. 58.

<sup>4</sup> LEVILLAIN Charles-Édouard, *Vaincre Louis XIV : Angleterre - Hollande - France : histoire d'une relation triangulaire, 1665-1688*, Seyssel, Champ Vallon, 2010 (Époques), p. 13.

<sup>5</sup> LEPAGE Jean-Denis, *Vauban and the French Military Under Louis XIV: An Illustrated History of Fortifications and Strategies*, Jefferson, McFarland, 2010, p. 47.

<sup>6</sup> JALABERT Laurent, « La politique territoriale française sur la rive gauche du Rhin (1679-1697) : des « réunions » à la Province de la Sarre », *Revue Historique*, vol. 313, n° 1, 2011, pp. 61--91.

la ville épiscopale de Metz. En extrapolant, cela peut également signifier que le diocèse sous l'autorité de l'évêque de Metz fait partie de la France. De cette manière, la Décapole et le duché de Deux-Ponts par exemple sont rattachés à l'Alsace, tandis que le comté de Chiny et la partie rurale du duché de Luxembourg sont associés à la juridiction de Metz<sup>7</sup>. Un conflit armé n'apparaît que rarement, quand les vassaux appelés à jurer fidélité ne répondent pas à l'appel du roi de France. C'est le cas pour la ville impériale de Strasbourg qui est prise à l'automne 1681. Dans ce qu'il reste des Pays-Bas espagnols, l'avancement des revendications françaises échauffe les autorités centrales qui tentent de résister à l'envahisseur dès 1683. Mais une courte campagne militaire et la prise de la ville de Luxembourg le 3 juin 1684 scelle le destin du conflit, qui s'achève le 15 août par une trêve de vingt ans, signée à Ratisbonne<sup>8</sup>. Celle-ci reconnaît à la France la possession des territoires réunis jusqu'en 1681, ainsi que celle de la ville de Luxembourg.

Louis XIV et son royaume sont au sommet de leur gloire, mais les autres États européens – dont les Provinces-Unies et l'Angleterre liées par un monarque commun – se coalisent en 1688 dans la ligue d'Augsbourg pour restreindre l'agrandissement trop facile du territoire français<sup>9</sup>. Après neuf années de conflit, la paix est acceptée à Ryswick en septembre 1697. L'acte confirme la présence française en Alsace et dans la Sarre, tandis que Guillaume III est reconnu comme souverain légitime d'Angleterre, par son mariage avec Marie II, en plus d'être celui des Provinces-Unies. Les acquisitions des réunions dans les Pays-Bas sont également rendues à l'Espagne, marquant la fin de la période française au Luxembourg. Cela n'est que partie remise, comme le roi de France escompte récupérer sa part lors de la succession de Charles II qui laissait l'Espagne sans héritier<sup>10</sup>.

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 64 ; BOUCON Jean, « Du traité des Pyrénées à la prise de Luxembourg : la création d'une nouvelle frontière de la France 1659-1684 », *Hémecht*, n°62, 2010, pp. 451-461, p. 453.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 459.

<sup>9</sup> LEVILLAIN Charles-Édouard, *Vaincre Louis XIV...*, *op. cit.*, p. 72.

<sup>10</sup> LYNN John Albert, *Les guerres de Louis XIV 1667-1714*, trad. de l'anglais (1999) par DEMANGEOT Bruno, Paris, Perrin, 2010 (Pour l'Histoire), p. 173

## **b) Organisation**

Les guerres de Louis XIV ont marqué son temps, tant à l'étranger qu'à l'intérieur de son pays. Entre les deux se trouvent toutes ces régions qui, au gré des conflits, ont changé d'allégeance une ou plusieurs fois. Comment se situer dans cet imbroglio de souverainetés qui se battent presque incessamment ? L'angle d'attaque proposé ici est le cas de Luxembourg-ville, et plus précisément son acceptation de la présence française, de la prise de la ville en 1684 jusqu'à sa remise à l'Espagne en 1698. La ville a d'abord une importance militaire et stratégique. Avec sa position entre la Meuse et le Rhin, aux frontières des Pays-Bas espagnols et de l'Empire, la place forte n'est pas négligeable. D'une part, il est intéressant pour la France de consolider sa frontière au nord, comme le veut la politique du « pré carré » esquissée par Vauban. D'autre part, l'Empire devient plus proche qu'il n'a jamais été, ce qui est également provoqué par l'annexion de l'Alsace lors des réunions. L'objectif de Louis XIV est-il atteint avec la prise du Luxembourg, ou n'est-ce qu'une étape vers une ambition plus grande ? Capturer Luxembourg est aussi une marque de prestige. Sa forteresse est réputée imprenable, et sa reddition envoie un signal fort qui pousse la conclusion d'une trêve deux mois plus tard. Qu'ont pu se dire le Roi et ses conseillers d'une telle prise ?

En dehors de l'aspect militaire, la ville a pu avoir un potentiel économique. Théoriquement sous tutelle française pour vingt ans, il faudra déterminer si l'occupant établit des projets d'investissement pour développer la région et en tirer un profit plus grand à terme, ou s'il se contente d'exploiter les infrastructures déjà présentes en envisageant de rendre la ville après la trêve. Investir ne pourrait se faire qu'en débloquant des fonds et en faisant de Luxembourg une priorité sur d'autres domaines qu'il faudrait également évaluer. Tout cela dépend du degré de développement de la ville par rapport au reste de la France qu'il faudrait rattraper, où le modèle administratif louis-quatorzien est déjà en place. *A contrario*, le Roi pourrait vouloir laisser les particularismes en place dans un premier temps, si le fonctionnement local est efficace sans avoir besoin de le franciser.

L'analyse de la vision française se précisera sur une émanation particulière de la politique du Roi : sa visite de la ville en 1687. D'un côté, ce voyage représente un investissement de temps et de moyens de la part du monarque, ce qui laisserait entendre un intérêt spécifique pour l'endroit. Le choix de Luxembourg pourrait aussi avoir été fait parmi d'autres villes conquises. Alors, la ville aurait des avantages par rapport aux autres choix possibles. La visite s'inscrit peut-être dans une continuité, où le Roi se rendrait dans la plupart des villes nouvelles.

L'évaluation de la considération de Louis XIV pour la ville est nécessaire. Soit il la traite en tant que cité étrangère conquise à moyen ou long terme, soit elle est pour lui une ville théoriquement française, qui ne fait que revenir *de facto* dans le giron de son royaume *de jure*. De cela dépendent son comportement et ses actions dans la région.

La visite en tant que voyage à travers les terres françaises et luxembourgeoises est aussi à prendre en compte. Il s'agira de regarder le parcours dans son ensemble. Chaque étape a son importance et témoigne d'un choix du Roi ou de son entourage. Chaque acte qu'il pose sur la route peut avoir une symbolique. C'est aussi le cas pour les personnes qui l'accompagnent. Il ne voyage pas seul, ni avec toute la Cour et son administration. Par le récit des étapes, il faudra faire un récapitulatif de l'accompagnement matériel et personnel nécessaire aux yeux de Louis XIV à cette époque. Que ce soient des membres de sa famille ou de la Cour, chacun a été invité dans un but précis.

Dans son ensemble, le périple poursuit un objectif officiel, et peut-être un ou plusieurs objectifs secondaires et/ou officieux. Le cas échéant, les indices et les raisons de leur présence devront être décelés. À la fin du voyage, les objectifs, s'ils n'ont pas été modifiés, ont-ils été atteints ? Les plans initiaux ont pu être changés sur le moment selon les circonstances, tout comme ils ont pu être conservés. Les occupations effectives sur place sont importantes à analyser pour le déterminer. Cela permettrait également de caractériser encore davantage le positionnement du Roi face au Luxembourg. Est-il un roi de France qui est là en conquérant, un roi de France dans ses possessions légitimes, ou un duc de Luxembourg ? L'adéquation avec les coutumes locales ou leur bouleversement est une affaire importante.

Quoiqu'il en soit, l'action – ou le manque d'action – façonne d'une manière ou d'une autre des opinions parmi la population luxembourgeoise, qui seront analysées dans la troisième et dernière partie centrée sur les habitants natifs. De la prise de la ville à la remise à son propriétaire précédent, les habitants ont dû se positionner face à l'occupant. Ils ont pu être favorables ou réticents au changement, et montrer leur positionnement pacifiquement ou non. Les fondements des opinions publiques ne sont pas non plus évidents. Par quels éléments les Luxembourgeois pourraient-ils se laisser froisser ? Des facteurs politiques, économiques et/ou religieux ? Il n'est pas non plus certain que l'ensemble des habitants soit du même avis sur la position à adopter face aux Français. Cela pourrait créer des tensions internes qui changeraient la donne en ce qui concerne la politique française. Y a-t-il des débats internes, ou des interactions entre gouverneurs et gouvernés pour établir un consensus de gouvernance ? Il y a

eu au moins un contact entre Louis XIV et Luxembourg lors de la visite. Les réactions par rapport à ce voyage pourraient être investiguées. Hormis cela, un autre événement a défrayé la chronique durant la période française : la procession jésuite en l'honneur de la Vierge Marie, sainte patronne de la ville, le 20 mai 1685. Nous étudierons également les critiques qu'il y a pu avoir à son encontre. L'objectif principal sera de retracer l'évolution des mentalités luxembourgeoises durant ces quatorze années, face à l'évolution de la politique française dans la région.

### **c) Historiographies**

Qu'apportera cette étude à l'ensemble des connaissances sur le sujet ? Il est complexe de se positionner à l'intersection de deux historiographies, en l'occurrence celle de Louis XIV et celle du Luxembourg. La personne du Roi-Soleil a déjà fait couler énormément d'encre. La durée de son règne et son importance sont telles que, si l'on veut parler du 17<sup>e</sup> siècle français ou synthétiser l'histoire de France, il est impossible de ne pas évoquer le Roi-Soleil. En effet, autant par l'influence qu'il a eue en son temps que par ce qu'il a légué à la postérité, il figure parmi les monarques les plus connus dans son pays, mais également internationalement.

De son temps déjà, plusieurs auteurs ont brossé son portrait, bien que leurs propos aient été empreints de subjectivité la plupart du temps. Le mouvement biographique est tout de même resté dans la tradition historiographique du règne du Roi, jusqu'aux historiens du 21<sup>e</sup> siècle. À tel point qu'il serait compliqué de recenser toutes les biographies plus ou moins scientifiques réalisées à son sujet. En ce qui concerne les travaux d'historiens, la méthodologie classique est d'utiliser certaines des nombreuses sources disponibles à son sujet pour proposer une image parfois caricaturée de Louis XIV. Qu'il soit présenté comme le Roi qui a ruiné la France avec ses guerres, ou comme celui qui lui a donné sa gloire d'alors, la manière dont il était représenté a souvent manqué de nuances.

Le caractère tranché de la plupart des biographies du 20<sup>e</sup> siècle est dû à la diversité des sources, qui font dire tout et son contraire de sa personne, en fonction de la position et des affinités de leur auteur. D'un côté, les très travaillées *Mémoires* de Saint-Simon, qui a eu l'occasion de côtoyer la Cour régulièrement, sont un plan d'attaque régulier pour les détracteurs du Roi. De l'autre, des textes comme *Le Siècle de Louis XIV* de Voltaire donne une image plutôt positive de la période louis-quatorzienne. Au total, ce sont plus de cent-vingt textes de trente auteurs qui sont utilisables pour approcher la personne du Roi<sup>11</sup>.

Comme les sources sont nombreuses, beaucoup d'auteurs n'ont pas pu – ou voulu – les utiliser dans leur ensemble pour nuancer leurs propos. Mais puisque les sources inédites n'apparaissent pas fréquemment, il est arrivé un temps où la communauté des historiens avait presque fait le tour de la question. C'est ainsi que depuis une trentaine d'années, en ayant la possibilité de confronter les sources déjà travaillées entre elles et sans accorder plus

---

<sup>11</sup> RINGOT Benjamin, « Le tricentenaire de la mort de Louis XIV : un bilan historiographique fécond ? (II) », *Dix-septième siècle*, n°273, 2016, p. 684.

d'importance qu'il ne le faut à certaines sources trop médiatisées, les biographies sont de plus en plus nuancées. Cela a permis l'émergence de quelques ouvrages considérés comme les références de la recherche actuelle, qui ont mis un terme au flot incessant des publications biographiques. Il s'agit notamment de celles écrites respectivement par Jean-Christian Petitfils et Olivier Chaline, qui sont tout de même revues et enrichies régulièrement. Un événement comme le tricentenaire de la mort de Louis XIV en 2015 n'est plus l'occasion de publier des grandes synthèses biographiques, mais plutôt des études sur des moments de vie, ou sur des aspects bien particuliers de la vie du monarque ou de son entourage, à l'instar de son valet, qui offre un point de vue particulier sur la question déjà tant traitée<sup>12</sup>.

En dehors de la personne du Roi à proprement parler, l'étude de Louis XIV est souvent faite à partir de la production artistique de son époque. L'exemple le plus marquant est le château de Versailles, qui est aujourd'hui un monument touristique majeur. Autour de la nouvelle résidence royale s'est développée une culture du spectacle et plus globalement des Arts. Ce domaine est un des plus traités, des années 1980 avec le *Roi-machine* jusqu'à la recherche actuelle sur les statues équestres et autres sculptures de Girardon, en passant par les peintures de Charles le Brun et le recueil d'estampes de Perrault<sup>13</sup>. Les premiers historiens à s'y intéresser ont cherché à mettre en avant la représentation de l'absolutisme royal et la toute-puissance de Louis XIV qui était pour eux la parfaite image de ce modèle politique. Au 19<sup>e</sup> siècle déjà, les travaux se sont consacrés aux contre-images du monarque, en se basant sur les satires et autres pamphlets dont les auteurs lui étaient opposés.

Plus récemment, les intérêts se sont tournés vers les émanations artistiques destinées au grand public, c'est-à-dire les grands projets architecturaux comme les aménagements de places publiques, ou les entrées royales qui mettaient le Roi en scène. Ces dernières sont issues d'une tradition médiévale qui permettaient au souverain de se montrer à ses sujets en tant que maître de la ville visitée, tout en accordant grâces et privilèges à différentes personnes. La sphère publique devient au 17<sup>e</sup> siècle une frange importante du pouvoir central comme l'a souligné Jürgen Habermas dans les années 1960, et il est nécessaire de s'en préoccuper. Le phénomène des entrées royales s'essouffle durant le siècle de Louis XIV, mais la propagande littéraire prend son envol, avec une diffusion plus large. Avec le *linguistic turn* des années 1970, la dimension

---

<sup>12</sup> DA VINHA Mathieu, *Alexandre Bontemps : premier valet de chambre de Louis XIV*, Versailles-Paris, Château de Versailles-Perrin, 2011.

<sup>13</sup> APOSTOLIDIS Jean-Marie, *Le roi-machine. Spectacle et politique au temps de Louis XIV*, Paris, Minuit, 1981.

partisane des sources apparaît au travers des mots et expressions utilisées. Cela a permis de revoir les sources sous un jour nouveau, et de doucement lancer un nouveau champ d'étude.

Dans son ensemble, l'espace public se politise, même si ce n'a pas toujours été analysé en ce sens. En effet, la question politique a toujours été essentielle dans le règne de Louis XIV, mais un grand changement de conception est survenu au 20<sup>e</sup> siècle. Tous s'accordent néanmoins pour dire qu'après la Fronde, le modèle de gouvernance est remodelé. Cet événement a été pendant longtemps considéré comme l'élément déclencheur de la construction de la monarchie absolue. Le Roi met les nobles de côté, voire même à ses pieds, et dirige seul son royaume. L'étude de la vie de la Cour et de ses enjeux à partir des années 1970 a revisité cette vision absolutiste. Depuis, il est plutôt envisagé que le Roi, bien qu'au sommet de l'arbre institutionnel, s'entourait de personnages compétents pour diriger certaines de ses affaires. Des chercheurs anglo-saxons ont ainsi formé un groupe – qui aujourd'hui se dissout peu à peu – revoyant la conception de l'absolutisme<sup>14</sup>. L'époque du Roi-Soleil tout-puissant est révolue pour faire place à un Roi très fort, mais entouré d'hommes puissants également qui ont leur part de pouvoir.

Tandis que l'exécution des affaires gouvernementales est aux mains des proches de Louis XIV, son système administratif a évolué simultanément. Ce nouvel agencement d'intendances et de parlements est depuis la fin des années 1990 en proie à des analyses poussées, mettant désormais en lumière le fonctionnement des provinces. Les deux types d'institutions avaient jusqu'alors très peu été travaillés. Maintenant, les préoccupations économiques et militaires des régions frontalières sont au cœur d'études qui illustrent déjà les conséquences « sur le terrain » des politiques gouvernementales et de la guerre presque incessante.

Avec cette nouvelle thématique vient également la question des réunions, qui modifient les compétences des intendances et parlements. Si l'exécution de la politique est déjà relativement claire, grâce à plusieurs auteurs français et anglais qui se sont penchés sur les actions des chambres de réunion, avec les traités juridiques qui en découlent, le fonctionnement quotidien post-annexion ne l'est pas encore autant. Les intendants s'efforcent d'administrer les régions nouvellement acquises, malgré les difficultés qu'ils rencontrent. En effet, ils ne représentent pas les autorités traditionnelles des nouvelles régions, et doivent concilier avec les coutumes locales et le pouvoir monarchique français qui entend s'imposer. Ces régions doivent

---

<sup>14</sup> HURT John, *Louis XIV and the Parlements. The Assertion of Royal Authority*, Manchester, Manchester University Press, 2002, p. IX.

aussi être optimisées militairement et économiquement, car elles ont un important potentiel dans ces deux domaines pour la France. Les travaux se sont jusqu'à présent concentrés sur ces domaines particuliers, avec les exemples de la généralité de Metz et la province de la Sarre.

Tout comme la personne du roi de France, sa politique extérieure et la perception de celle-ci dans le reste de l'Europe moderne ont déjà été les thèmes de nombreuses études. Il est aisé de trouver une source étrangère à la France qui parle de Louis XIV ou de son État. Les trois dernières décennies ont vu plusieurs de ces sources rééditées ou réanalysées pour satisfaire aux besoins de la recherche, à l'instar du *Bouclier d'État et de justice*, un pamphlet anti-français écrit en 1667 par l'impérial François-Paul de Lisolas, ou encore les mémoires de Primi Visconti, Piémontais résidant à la Cour dans les années 1670<sup>15</sup>. Les écrits des diplomates comme Visconti ont joué un rôle important dans les études du 17<sup>e</sup> siècle. En effet, en France comme dans les historiographies allemande et anglaise, cela a permis d'approcher les relations internationales européennes *via* ses acteurs, et non plus simplement en s'appuyant sur les accords diplomatiques entre États.

En comparaison, l'historiographie relative au Luxembourg est nettement moindre. Cela est dû en partie aux effectifs moins importants d'historiens qui y sont attachés, et à une tradition indépendante bien plus réduite. Il n'empêche que plusieurs aspects de l'histoire de la ville ont déjà été abordés par des chercheurs locaux qui regroupent la plupart du temps les résultats de leurs recherches dans un périodique national qui sert aussi de bibliographie pour le pays : *Hémecht* – à rapprocher avec le terme allemand spécifique « *Heimat* », qui représente une sorte de patrie. Généralement, ces thématiques sont issues de ce qui touche à la pensée nationale, comme la figure de Louis XIV serait associée à la France. Elles sont étudiées parce qu'au travers d'elles, le Luxembourg peut se démarquer comme une entité particulière. Parmi les sujets les plus recherchés figurent le 14<sup>e</sup> siècle, durant lequel les ducs de Luxembourg obtiennent à quatre reprises le titre d'Empereur germanique et par la suite le trône de Bohême ; la période française à la fin du 17<sup>e</sup> siècle, qui sépare pour un temps la région du reste des Pays-Bas ; et la place du Luxembourg dans l'intégration européenne, puisque la ville est un des centres de l'Union européenne.

La période française nous intéresse ici davantage. Cette époque a déjà été étudiée dès les années 1930 à l'occasion des 250 ans de la prise de la ville, à travers le récit du siècle par les

---

<sup>15</sup> LEVILLAIN Charles-Édouard (éd.), *Le Procès de Louis XIV. Une guerre psychologique*, Paris, Tallandier, 2015 ; VISCONTI Primi, *Mémoires sur la cour de Louis XIV, 1673-1681*, Paris, Perrin, 1<sup>e</sup> éd. 1988, 2015.

troupes françaises. Cet événement marque les esprits jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle. Depuis, les recherches sporadiques se sont beaucoup focalisées sur les transformations des fortifications par Vauban, qui ont modifié le paysage luxembourgeois. Le fort fait partie du patrimoine auquel la ville est attachée, et est régulièrement sujet à des publications et des expositions – notamment dans la villa appelée « Vauban ». Les écrits de l'architecte sont essentiels pour traiter cette thématique, mais les différents plans des installations et autres ressources archéologiques le sont également. Cela a permis d'intégrer le cas de Luxembourg dans l'étude du système général de défense mis en place sous Louis XIV, et de déterminer quelle importance une place forte à cet endroit pouvait revêtir aux yeux des Français.

Toute une part de la communauté historique du Luxembourg s'intéresse aussi à l'histoire culturelle et religieuse. L'implantation des groupes ecclésiastiques et leur influence sur la vie culturelle sont des aspects couramment étudiés. Ces religieux ont façonné une partie de la ville et de son histoire par l'érection de plusieurs bâtiments emblématiques comme les églises ou les collèges éducationnels. Les zones rurales ont également été touchées par l'influence des cultes citadins, principalement le culte marial qui prend de l'ampleur aux Temps modernes. La recherche dans ce domaine peut se faire notamment grâce aux archives ecclésiastiques et aux différentes traces de culte qui subsistent. Parmi celles-ci, les processions vouées à Notre-Dame sont un exemple de la formation d'une identité locale propre. Le développement de ce sentiment patriotique a aussi déjà été étudié partiellement pour l'Ancien Régime, tandis qu'il a été la cible d'une recherche fournie pour la période contemporaine. Jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle, cela est possible *via* les textes que les Luxembourgeois ont laissés, mais aussi par le positionnement des États du duché vis-à-vis de leurs supérieurs administratifs.

En dehors du mouvement luxembourgeois, l'histoire de la région a peu été étudiée par les chercheurs français. La conquête du Luxembourg est un événement prestigieux pour la France, car elle symbolise l'apothéose de la politique des réunions et de l'agrandissement du territoire. Elle permet au Roi d'imposer auprès de ses concurrents directs la trêve de Ratisbonne qui confirme la plupart des gains territoriaux. La prise de Luxembourg est une victoire militaire et politique qui marque la fin de la période pleine de succès de Louis XIV. Malgré tout, le Luxembourg n'est pas sujet à de grands travaux historiques. C'est tout de même dans cette optique de conquête territoriale que l'historiographie française a déjà pu approcher la question. Elle est étudiée comme faisant partie des réunions, associée à la Lorraine et à l'Alsace qui connaissent un sort similaire à la même époque. Néanmoins, comme le renouvellement de ce

champ historiographique est encore très récent, reprenant dans les années 2000, il n’y a pas encore eu de travail synthétique faisant le point sur la question, ni d’étude spécifique du cas luxembourgeois.

Pour les historiens des anciens Pays-Bas, le Luxembourg n’est qu’un état parmi d’autres. De plus, ce n’est pas la région qui fait parler le plus d’elle. Elle ne se révolte pas massivement, et n’est ni la cible régulière de conflits ni de tractations diplomatiques. Elle n’a pas été la cible de nombreuses études spécifiques sur son cas. Les quelques-unes qui pourraient être citées se rapportent davantage à la démographie ou à l’économie de la région, en s’inscrivant tout de même dans les relations avec les Pays-Bas dont dépendent la situation socio-économique. Par ailleurs, les chercheurs belges s’associent plus facilement que d’autres avec les locaux dans leurs sujets de recherche. Les liens culturels et académiques sont plus forts, comme ils le sont entre le Luxembourg et la Lorraine, ce qui favorise l’échange.

Globalement, l’historiographie actuelle nous montre qu’après avoir fait un premier tour de la question louis-quatorzienne, de nombreuses pistes sont encore à suivre avant d’en avoir fini avec cette période, si cela est seulement possible. Ce mémoire se veut à la croisée des chemins de plusieurs thématiques actuellement sur la table des historiens : la politique des réunions et ses conséquences sur le terrain, l’art de la guerre et de la diplomatie, la représentation du Roi, et la période française dans l’histoire luxembourgeoise. En se basant sur des sources diverses, autant par leur qualité que par leur origine, nous essaierons de proposer un aperçu global de la période française de Luxembourg, de la micro- à la macro-histoire.

## **d) Présentation des sources**

Pour aborder ces thématiques, nous avons un imbroglio de sources à notre disposition. Elles peuvent être littéraires – presse, chroniques –, normatives, numismatiques ou diplomatiques. Chacune offre un point de vue particulier et des renseignements plus ou moins fournis en fonction de plusieurs critères, relatifs à la nature et à l’auteur de l’objet. Les autres sources peuvent toutefois aider à s’approcher de ces différents points. L’on notera également l’absence de sources iconographiques pour la visite de Louis XIV, alors que certaines entrées royales ont eu l’occasion de fixer en peinture les festivités.

### ***Le Mercure galant***

La première source est une des plus importantes dans cette recherche. Il s’agit de la relation du voyage de Louis XIV par le *Mercurius galant*<sup>16</sup>. Cette revue, publiée sous différents noms entre 1672 et 1665, bénéficie au 17<sup>e</sup> siècle du privilège royal pour proposer au public diverses histoires et nouvelles concernant le royaume de France et ses personnages importants<sup>17</sup>. Il n’est pas anormal que le rédacteur, Jean Donneau de Visé, consacre une moitié d’un unique numéro – la seconde partie du mois de juin – au voyage du Roi, étant donné qu’il est accompagné de bon nombre de courtisans et hommes politiques. Un tel regroupement provoque assurément des histoires en tous genres dont le public pourrait être friand.

Tout au long des 337 pages (pour plus de 25 000 mots<sup>18</sup>) racontant le périple, plusieurs aspects sont abordés dans le détail. Ainsi, le lecteur peut suivre l’aller-retour du cortège royal entre Versailles et Luxembourg à travers chaque étape. Jour après jour sont évoquées les personnes présentes et certaines de leurs anecdotes de voyage (maladie, actions, ...), les activités proposées au Roi, comme une chasse ou une procession religieuse, les dons que le monarque accorde à ceux qu’il rencontre, ou encore les informations qu’il reçoit en chemin relatives à ses fonctions. Plusieurs éléments sont à retenir dans cette relation : ce qui touche à la représentation de Louis XIV (sa personne, son rôle et ceux qui l’accompagnent), les

---

<sup>16</sup> BAUSTERT Raymond (éd.), *Un Roi à Luxembourg : Édition commentée du Journal du Voyage de sa Majesté à Luxembourg, Mercure galant, Juin 1687, II (Seconde partie)*, Tübingen, Narr, 2015 (désormais cité *Voyage*).

<sup>17</sup> BLOCKER Déborah et PIÉJUS Anne, « Auctorialité, voix et publics dans le *Mercurius galant* », *Dix-septième siècle*, n° 270, 2016/1, p. 5.

<sup>18</sup> BAUSTERT Raymond (éd.), *op. cit.*, p. 21.

rencontres et manifestations qu'il organise et l'accueil qui lui est fait. De plus, un certain travail critique a déjà été effectué par l'éditeur de la source, Raymond Baustert.

### ***La chronique de l'abbé Antoine Feller***

La principale chronique disponible pour le 17<sup>e</sup> siècle luxembourgeois est celle d'Antoine Feller<sup>19</sup>. Né en 1636, il est assigné en 1673 à l'église Saint-Nicolas de Luxembourg. Il décède en 1717, toujours en poste dans cette paroisse. Sous son pastorat, la paroisse devient une des plus importantes de la ville, en concurrence avec le collège des Jésuites. L'abbé Feller tient également un registre paroissial, comme l'usage le veut. Cependant, en plus des informations traditionnelles qui sont retranscrites dans le registre (baptême, mariage, ...), il ajoute de nombreuses informations personnelles relatives à la vie urbaine. Cela implique une description du siège de 1684 qui a marqué la ville, mais aussi de toute la période d'occupation française qui s'est ensuivie.

Le registre de Feller – dont le contenu l'assimile à une chronique – apporte un point de vue luxembourgeois sur la problématique. Il a ça de particulier qu'il est religieux. Loin d'être détaché du monde temporel, Antoine Feller est au centre du problème qu'est l'encouragement de l'ordre jésuite par les autorités françaises, au détriment d'autres ordres présents dans la ville. Son implication à ce propos pourrait être consignée, ou au moins influencer sa vision des événements.

### ***La procession des jésuites de Luxembourg***

Une autre source éditée par Raymond Baustert est intéressante pour cette recherche. Il s'est en effet penché sur l'*Avis aux RR. PP. Jésuites sur leur procession de Luxembourg [...]* d'Antoine Arnauld<sup>20</sup>. Ce traité est une émanation des tensions déjà évoquées entre les Jésuites et les adeptes du jansénisme, dont plusieurs autres ordres religieux. Cette querelle théologique à propos de la grâce de Dieu est ravivée par la publication de l'*Augustinus* de Cornelius Jansen en 1640. Si la querelle janséniste n'est pas au centre de cette recherche, une source de ce genre

---

<sup>19</sup> ZETTINGER Léon (éd.), « La chronique de l'abbé Antoine Feller, curé de l'église paroissiale de St. Nicolas à Luxembourg (1674-1717) », dans *Hémecht*, n° 18, 1966, pp. 433-447 ; n° 19, 1967, pp. 181-197 ; n° 23, 1971, pp. 59-77.

<sup>20</sup> BAUSTERT Raymond (éd.), *La querelle janséniste extra muros ou La polémique autour de la procession des Jésuites de Luxembourg, 20 mai 1685. Édition critique de l'« Avis aux RR. PP. Jésuites sur leur procession de Luxembourg [...] »*, Cologne, Pierre Du Blanc, 1687, Tübingen, Narr, 2006 (désormais cité *Procession*).

offre tout de même de précieuses informations quant à l'implantation de la culture française dans la ville.

### *Les archives*

Les archives relatives à la période française du Luxembourg sont rares. Entre déplacements de documents et incendies de dépôts, les archives restantes ne sont pas légion. Parmi celles encore disponibles aujourd'hui, très peu ont directement trait à notre problématique. Au niveau local, plusieurs types d'archives illustrent ce qu'était la tutelle française. Il y a d'un côté les ordonnances, et de l'autre les archives issues du fonctionnement des autorités sur place. En dehors de ces deux catégories, la déclaration de capitulation du 4 juin 1684 qui met fin au siège est également disponible.

### *Les monnaies et la gravure*

Pour étudier la portée symbolique de Luxembourg pour Louis XIV, il sera possible d'analyser une gravure de Pierre Lepautre de 1684 et deux types de monnaies émises à la suite de la prise de la ville et de la trêve de Ratisbonne peu après. Accessibles pour un plus grand nombre de personnes, ces sources sont un moyen de propagande efficace. Cela reste néanmoins un support limité, qui ne permet l'utilisation que de quelques symboles.

### *Autres*

En plus de toutes ces sources, nous avons utilisé un matériel diversifié mais peu conséquent, comme des lettres ou un extrait de chronique. Il a fallu faire feu de tout bois, puisque nous avons été dans l'incapacité d'analyser certaines sources qui auraient fourni des informations supplémentaires. Par conséquent, il est également possible que certaines citations originales manquent dans notre analyse, même si les idées présentes dans les sources ont été prises en compte.

## I) Louis XIV et le Luxembourg

### a) La prise de Luxembourg comme symbole du prestige français à son paroxysme

Jusqu'à ce jour, les motivations et la politique du Roi-Soleil ont intéressé beaucoup de chercheurs. Il n'est pas aisé de s'immiscer dans les plans du Roi, vu le nombre et l'aspect parfois contradictoire des sources. Dans ce chapitre, nous nous intéresserons à la manière dont il a rendu public son lien avec la ville de Luxembourg, principalement à travers le siège de 1684.

Pour commencer, il faut noter que la prise de la forteresse espagnole a eu un grand retentissement en France, mais aussi hors des frontières. Elle symbolise le sommet de la gloire de Louis XIV, avec la trêve de Ratisbonne qui entérine la toute-puissance de la France en Europe<sup>21</sup>. Le Roi n'a pas hésité à faire frapper des monnaies, peindre des tableaux et graver des estampes.

Si nous regardons une de ces estampes de plus près (voir annexes, illustration 1<sup>22</sup>), beaucoup de symboles sont utilisés pour signifier la grandeur du monarque<sup>23</sup>. Le Roi est représenté assis dans un cabinet, vêtu d'une armure et d'une toge, tenant dans sa main le plan des fortifications de Luxembourg. La ville, simplifiée à ses contours militaires, est à sa merci. De l'autre main, il tient un livre ouvert, qui le montre cultivé et curieux d'apprendre. Sa science pourrait l'avoir aidé à conquérir la forteresse. La légende de la gravure est une adaptation d'un vers d'Horace : « *Luis tot sustineat, Quis tanta negotia solus* »<sup>24</sup>. La version originale est adressée à Auguste, qui vient de vaincre ses opposants. Cette citation souligne le pouvoir absolu que Louis XIV a entre les mains, qui est à l'origine de ses prouesses militaires. Face à lui, aucun ennemi ne résiste, tel le premier empereur romain. De plus, la référence pourrait faire allusion à un potentiel projet du roi de France d'établir un empire semblable à celui d'Auguste, et d'obtenir le titre d'empereur.

---

<sup>21</sup> BOUCON Jean, « Du traité des Pyrénées à la prise de Luxembourg : la création d'une nouvelle frontière de la France 1659-1684 », *Hémecht*, n°62, 2010, pp. 451-461, p. 459.

<sup>22</sup> Reproduction à partir de PRÉAUD Maxime, *Inventaire du fonds français, graveurs du XVIIe siècle*, Paris, Bibliothèque nationale de France, vol. 13, 2008, p. 269.

<sup>23</sup> La gravure est réalisée par Pierre Lepautre pour servir de frontispice à l'ouvrage : GRACIAN Balthazar, *L'Homme de cour*, trad. de l'espagnol par HOUSSAIE Amelot (de La), Paris, Veuve Martin et Jean Boudot, 1684 ; qui est un recueil didactique d'aphorismes prônant l'intelligence et la prudence, rédigé en 1647 (PRÉAUD Maxime, *op. cit.*).

<sup>24</sup> « Louis, tu portes seul tant de si grandes affaires » (trad. libre ; Horace, *Épîtres*, II, 1)

Les références continuent dans quatre vignettes suspendues derrière le souverain. Dans le coin inférieur gauche, nous retrouvons une représentation d'abeilles retournant dans leur ruche, surmontée d'un court proverbe : « *Actu delectuque* »<sup>25</sup>. L'exploit militaire est dû à l'action du Roi qui a la capacité de mobiliser une armée. Les *Géorgiques* de Virgile, autre poète latin, résonnent dans cette allégorie animale. L'auteur, qui écrit également en hommage à l'empereur Auguste, décrit dans son œuvre une société idéale où l'ordre règne sous la direction d'une autorité absolue. À l'instar d'une ruche dirigée par une reine, Louis XIV est au sommet d'une société organisée et dont il peut disposer. Une telle organisation mène à l'abondance de l'État.

Ensuite, dans le coin supérieur droit, un décor littoral illustre une autre maxime écrite cette fois en espagnol : « *Conocido si, Abarcado no* »<sup>26</sup>. Avec ces mots, la vignette prône la tempérance. À moins de ne connaître un sujet parfaitement, il ne faut pas se lancer dans des domaines hasardeux, et surtout ne pas se laisser emporter et tomber dans l'excès de zèle. La présence de la mer sur l'illustration montrerait le danger de celle-ci, si une personne ne la connaît pas suffisamment en s'y jetant. Par rapport à Louis XIV, sa connaissance des arts de la guerre et du gouvernement, soulignée par la présence du livre ouvert, lui permettrait d'accomplir de grandes choses, sans faire sombrer le navire de l'État. Mais cela pourrait également sonner comme un avertissement de ne pas tomber dans l'excès des conquêtes. Les deux autres vignettes représentent du côté gauche deux soldats romains interagissant, et du côté droit un vieil homme en toge sur un navire, tenant un fil plongé dans l'eau. Toutefois, la signification de ces illustrations nous échappe.

Un autre exemple de la représentation de la prise de Luxembourg peut se voir dans les monnaies (voir annexes, illustrations 2 et 3<sup>27</sup>). La première pièce est composée des deux succès militaires de la France en 1684 : l'attaque de Gênes sur mer, et la prise de Luxembourg sur terre. Entre les deux, le roi français couronné et vêtu de son manteau d'hermine tient une épée. Sur la pointe de celle-ci repose un globe terrestre surmonté d'une croix, et que montre le Roi.

---

<sup>25</sup> « Par l'action et la levée des troupes » (trad. libre).

<sup>26</sup> « Connaître oui, s'embarquer non » (trad. libre). Cette phrase aurait été dite par le cardinal de Perron (1556-1618), scientifique et théologien français, calviniste dans sa jeunesse, fait grand aumônier de France en 1609 (VIGNEUL-MARVILLE (M. de ; pseudonyme de Noël Bonaventure D'ARGONNE), *Mélanges d'histoire et de littérature*, Rotterdam, Elie Yvans, vol. 1, 1702, p. 368).

<sup>27</sup> Reproduction à partir de MÉNESTRIER Claude-François, *Histoire du règne de Louis le Grand par les médailles, emblèmes, devises, jettons, inscriptions, armoiries et autres monumens publics. Recueillis et expliqués par le Père Claude François Ménestrier, ... Edition nouvelle corrigée et augmentée d'un discours sur la vie du roy*, Paris, Robert Pepie et J. B. Nolin, 1693, p. 16.

Une maxime accompagne cette image : « *Quod libet licet* », ce qui plaît est permis<sup>28</sup>. En résumé, il tient le monde entier sous sa coupe par les armes et par le simple fait de sa volonté.

La seconde pièce de monnaie contient une allégorie de la sécurité des provinces (« *Securitas provinciarum* ») tenant dans sa main une couronne crénelée, symbole de la forteresse prise. À ses pieds reposent les armes des vaincus. Elle est entourée d'une phrase latine : « *Ultimo aditu hostibus intercluso* », signifiant que le dernier moyen d'accéder à la France pour ses ennemis est maintenant barré. De ce fait, l'importance stratégique de Luxembourg est mise en évidence.

Les représentations de la prise de la ville vont dans le même sens. Elles symbolisent le sommet qu'a atteint Louis XIV à cette période. Il a les mains libres, et peut se permettre d'annexer des territoires, d'assiéger Luxembourg, sans qu'aucun État européen ne se mette en travers de ses opérations. Il semble gouverner de la meilleure des façons, en Roi avisé et instruit.

---

<sup>28</sup> Trad. libre.

## **b) L'importance stratégique**

Au-delà du paraître, la relation de la France au Luxembourg peut être définie de manière plus prosaïque. Étant donnée sa situation aux confins du Saint-Empire et de la France dont la frontière avance vers l'est, Luxembourg est une ville avec une utilité bien spécifique.

Le *Mercurie galant* nous dit que « le commerce n'y est pas grand, mais la Garnison y fait rouler beaucoup d'argent par ses dépenses »<sup>29</sup>. Le commerce n'étant pas développé, la ville n'a pas su se hisser parmi les villes impériales majeures<sup>30</sup>. Cela peut aussi se remarquer par l'absence de marchands dans les sources que nous avons consultées, ainsi que dans la littérature scientifique.

En revanche, son importance est presque uniquement militaire depuis l'époque de Charles Quint, qui l'a faite fortifier après qu'elle a été capturée à plusieurs reprises<sup>31</sup>. Louis XIV veut s'emparer de cette ville rapidement, car de là partent des raids qui pillent la région récemment acquise par ses soins.

« Il n'est pas moins étonnant que Sa Majesté voulant mettre ses Sujets à couvert des courses de la Garnison de Luxembourg, en la mettant au rang de ses Conquestes, Elle ait fait bâtir Longwy pour faciliter Ses desseins, cette Place ayant servy de Magasin pour toutes les provisions nécessaires à un Siege aussi important qu'a esté celui de Luxembourg »<sup>32</sup>.

Cela met en évidence d'une part les motivations de Louis XIV pour conquérir la ville de Luxembourg, pour sécuriser la région dont il prend progressivement possession ; de l'autre, les moyens logistiques qu'il a fallu mettre en place pour prendre cette place forte, c'est-à-dire l'établissement d'une base fortifiée à Longwy, qui n'est qu'à une petite journée de course de Luxembourg. Une fois conquise par les Français, ceux-ci s'empressent de se l'approprier et de retravailler la structure des fortifications à leur avantage. Vauban n'attend pas pour se mettre au travail : l'armée du maréchal de Créqui s'empare de la ville le 4 juin, et Vauban commence

---

<sup>29</sup> *Voyage*, p. 212.

<sup>30</sup> COWAN Alex, « Nodes, Networks and hinterlands », dans CALABI Donatella et CHRISTENSEN Stephen Turk (dir.), *Cities and Cultural Exchange in Europe, 1400-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007 (Cultural Exchange in Early Modern Europe), pp. 28-41, pp. 34-35.

<sup>31</sup> THEWES Guy, « Luxembourg, ville forteresse. L'impact de la fortification sur l'organisation de l'espace urbain (XVIe-XIXe siècle) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 89, n° 2, pp. 787-801, p. 787.

<sup>32</sup> *Voyage*, p. 202.

déjà à réparer les dégâts causés par le siège à partir du 24<sup>33</sup>. Cinq jours plus tard, il établit ses premiers projets pour la place forte. La tâche est d'autant plus aisée qu'il vient d'organiser le siège de ces fortifications, et connaît donc les points forts du système de défense et les failles dans les remparts. L'investissement de temps et d'argent dans la reconstruction et l'amélioration de la place forte affiche clairement la volonté de conserver Luxembourg, du moins à moyen terme. Ainsi, le siège aurait coûté plus de 373 000 livres, tandis que la facture de reconstruction des fortifications et de la ville dépasserait le million de livres<sup>34</sup>. *Le Mercure galant* donne un ordre de grandeur encore plus élevé mais le journal nuance : « Ainsi il n'est pas facile de parler d'une dépense, quand elle se monte à plusieurs millions. Tout ce que je puis vous dire, c'est que [...] il y a encore de nouveaux fonds destinez pour travailler à cette Place »<sup>35</sup>. Enfin, Vauban consigne une somme s'élevant à 1 580 000 livres<sup>36</sup>.

Le voyage que le Roi fait à Luxembourg pour en inspecter les fortifications, et l'intérêt qu'il y porte, témoignent aussi de cette optique.

Le projet de fortification des frontières se réalise progressivement, en prenant d'abord Longwy puis Luxembourg. Il existe encore une troisième étape, possible seulement depuis la prise de Luxembourg, qui prend forme vers 1687 avec la construction de la forteresse de Mont-Royal dans un méandre de la Moselle<sup>37</sup>. C'est là l'objectif du Roi et des ministres, comme Louvois le signale dans une de ses lettres : « [...] le poste que j'ai été visiter sur la Moselle, qui mettra les frontières du roi en telle sûreté, et les Électeurs de Cologne, Trèves, Mayence et le Palatin en telle dépendance que cette frontière-ci sera meilleure et plus aisée à défendre que n'est celle de Flandre »<sup>38</sup>. L'édification de Mont-Royal est la condition pour que le processus d'extension vers l'est s'arrête, pour un temps. Les positions françaises au-delà du Rhin seraient établies, ce qui faciliterait les éventuelles guerres à venir. La fonction de Luxembourg comme base fortifiée pour la poursuite de l'extension territoriale se confirme par la suite. Dangeau, un mémorialiste français, mentionne un exemple d'une défaite française, survenue en territoire allemand en juillet 1689, à l'issue de laquelle les Allemands rejoignent l'ennemi, tandis que

---

<sup>33</sup> *Luxembourg et Vauban. 1684-1984. Tricentenaire de la prise et de l'occupation de Luxembourg par les troupes de Louis XIV. Exposition organisée à la Villa Vauban du 27 novembre au 23 décembre 1984*, Luxembourg, 1984, p. 61.

<sup>34</sup> BOUÉ Gilles, « Luxembourg, Siege of (April–June 1684) », dans SANDLER Stanley (dir.), *Ground Warfare: An International Encyclopedia*, Denver-Oxford-Santa Barbara, ABC-CLIO, 2002, p. 515.

<sup>35</sup> *Voyage*, p. 237.

<sup>36</sup> DOLLAR Jacques, *Vauban à Luxembourg, place forte de l'Europe (1684-1697)*, Luxembourg: RTL, 1983, p. 82.

<sup>37</sup> BOUCON Jean, « Du traité des Pyrénées... », *op. cit.*, p. 458.

<sup>38</sup> Lettre de Louvois au Contrôleur général du 18 mai 1687, citée par ROUSSET Camille, *Histoire de Louvois et de son administration politique et militaire jusqu'à la paix de Nimègue*, Paris, Didier, vol. 3, 1872, p. 344.

« tous les François ont été menés à Luxembourg »<sup>39</sup>. La ville est donc un territoire français assez sûr et intégré que pour réorganiser des régiments dissous.

Un dernier signe de la volonté de garder la ville forte jusqu'à sa cession est visible dans les travaux d'infrastructures réalisés dans la région. Les archives recensent de nombreuses rénovations de routes durant l'occupation française, ainsi que la réparation de trois ponts rien que pour l'an 1696, dont un à Wasserbillig, à proximité immédiate de Trêves et donc des États allemands<sup>40</sup>. Jusqu'aux derniers mois de présence au Luxembourg, les Français continuent à entretenir le réseau routier, utile au déplacement des armées, qui sont alors monopolisées par la guerre.

Posséder Luxembourg a donc une certaine importance pour Louis XIV, puisque c'est la porte qui mène au Saint-Empire, et qui sécurise par la même occasion l'accès à son royaume. Loin de dénigrer cette ville, il y consacre du temps et des moyens. S'il n'avait pas dû la rétrocéder en marge/en conséquence du traité de Ryswick, il est probable que la ville aurait été intégrée encore davantage au royaume, et serait restée encore un certain nombre d'années sous la coupe française.

---

<sup>39</sup> FEUILLET DE CONCHES Félix-Sébastien (éd.), *Journal du marquis de Dangeau avec les additions inédites du duc de Saint-Simon*, Paris, Didot, vol. 2 : 1687-1689, 1854, p. 426.

<sup>40</sup> Archives nationales de Luxembourg (désormais ANL), *Travaux publics (1589-1793)*, A-XVIII-1, f. 36.

### **c) La politique française dans la province**

#### ***La perte de la position centrale de Luxembourg-ville***

Puisque nous savons qu'il y a une volonté de conserver la ville après sa capture, quels moyens sont mis en place pour administrer Luxembourg ? Tout d'abord, il faut constater qu'en changeant de propriétaire, la capitale du duché est rétrogradée en simple ville provinciale. Si toute l'organisation citadine change, les politiques du gouvernement centralisé ne sont également plus les mêmes. D'une de « ses premières Conquestes », la ville devient une des « heureuses provinces » françaises dans lesquelles le Roi-Soleil vient répandre son abondance<sup>41</sup>.

Dès le premier jour, lors de la remise de la ville au maréchal de Créqui, des décrets sont promulgués dans l'acte de capitulation<sup>42</sup>. Parmi eux, la religion catholique est exigée de tous les habitants. Cette décision prend place dans la politique de durcissement des mesures anti-réformés, menant à la révocation de l'édit de Nantes un an plus tard. En revanche, en respectant la condition confessionnelle, chacun est libre de conserver sa charge ou de partir dans l'année. Ceux qui décident de rester bénéficient de la protection française en tant que « sujets » du roi de France<sup>43</sup>. L'assimilation théorique de la population locale est donc décidée très tôt, afin d'intégrer le plus rapidement possible la région au Royaume. Cela s'illustre aussi par la volonté de rattacher les territoires conquis aux provinces jésuites françaises<sup>44</sup>.

Il est aussi déclaré qu'aucun pillage ne peut avoir lieu à la suite de la prise de possession de la ville. La politique envisagée n'a rien d'une terre brûlée, puisque Luxembourg est supposée être conservée. Cela n'a pas empêché les assaillants de bombarder la ville à plusieurs reprises, ce qui fait que « presque tous [les Edifices publics ont été] ruinez dans la Journée des Carcasses<sup>45</sup>, & dans la suite du Siege »<sup>46</sup>. De plus, des plaintes se font entendre parmi la

---

<sup>41</sup> *Voyage*, p. 80 et p. 207.

<sup>42</sup> ANL, *Édits, placards, ordonnances (1679-1687)*, A-VIII-17, f. 143.

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> GAY Jean-Pascal, « Louis XIV », dans WORCESTER Thomas (dir.), *Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, op. cit., pp. 478-479, p. 479.

<sup>45</sup> Les Luxembourgeois appellent de cette façon la période allant du 22 au 25 décembre 1683, durant laquelle la ville a été lourdement bombardée.

<sup>46</sup> *Voyage*, p. 211.

population concernant les dégâts occasionnés au mois de mars précédant la reddition<sup>47</sup>. Nous n'avons pas connaissance de la manière dont ces plaintes ont été traitées, mais cela montre qu'il y a eu un revirement de politique entre la période de siège et le mois de juin 1684.

Le processus d'assimilation continue durant les mois suivants. Le 14 août 1684, la tutelle sur la justice est soustraite à Malines au profit de la juridiction de Metz<sup>48</sup>. Toutefois, dans les faits, les Luxembourgeois ne se plient pas aux règles françaises du jour au lendemain. En décembre 1692, après plus de huit années d'occupation, il est publié un « édit ordonnant de suivre tant au civil qu'au criminel la pratique et les ordonnances de France »<sup>49</sup>. Un édit de ce genre est souvent promulgué si les pratiques ne sont pas respectées comme les autorités le souhaiteraient. Dans ce cas-ci, les justiciers doivent être rappelés à l'ordre car ils appliqueraient un droit étranger dans une propriété désormais française. Les efforts français ne sont donc pas des plus concluants.

Pour mettre toutes les chances de son côté, Louis XIV fait également avancer le processus d'intégration sur le plan monétaire. En 1685, après plusieurs années de réflexion – car cela nécessite un investissement –, un hôtel des monnaies est créé à Lille. Sa juridiction s'étend sur toutes les nouvelles possessions françaises de la frontière nord, obtenues lors des traités des Pyrénées et de Nimègue. Luxembourg fait donc partie intégrante de cette nouvelle province monétaire de Flandre, sans en être le centre<sup>50</sup>. Au contraire, elle est même très éloignée de l'hôtel de Lille. Le Roi et ses conseillers veillent cependant à respecter les privilèges acquis par chaque ville<sup>51</sup>. Implanter une nouvelle monnaie est une manière de soutenir une politique territoriale forte, ce qui est le cas dans le Luxembourg français<sup>52</sup>.

Cette décision a deux objectifs principaux : améliorer la qualité de la monnaie et unifier les systèmes au sein de l'État<sup>53</sup>. Une monnaie commune a pour avantage de favoriser les échanges internes, tout en créant un obstacle pour le commerce extérieur. Comme les monnaies

---

<sup>47</sup> ANL, *Appels et levées, commandement, justice et police militaire ; charges, logement, fournitures et prestations ; faits et événements de guerre ; forteresses ; travaux de fortification et approvisionnements (1670-1700)*, A-XVII-3, f. 158.

<sup>48</sup> ANL, *Édits, placards, ordonnances (1679-1687)*, A-VIII-17, f. 149.

<sup>49</sup> ANL, *Édits, placards, ordonnances (1688-1697)*, A-VIII-18, f. 84.

<sup>50</sup> CHARLET Christian, « Le monnayage de Louis XIV spécifique à la Flandre française (1685-1705). Catalogue raisonné des espèces frappées », *Revue du Nord*, vol. 406, n°3, 2014, pp. 527--572, p. 527.

<sup>51</sup> JAMBU Jérôme, « Consulter, proposer, décider : le processus d'élaboration d'une réforme des monnaies en pays frontalier (Flandre, 1685) », *Revue belge de numismatique*, n°163, 2017, pp. 241-276, p. 242.

<sup>52</sup> *Ibid.*, pp. 241-242.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 242.

étrangères de mauvaise qualité ne circulent plus, l'influence de leurs émetteurs diminue sur les territoires désormais français. À l'inverse, si l'État investit dans de la monnaie de bonne qualité, il est préférable que ces fonds ne traversent pas la frontière pour terminer dans les mains des autres puissances concurrentes. Ajouter une politique monétaire efficace renforce donc la cohésion du Luxembourg avec le reste de la France, et le détache de ses anciens possesseurs. De cette manière, une frontière monétaire vient s'ajouter à la ceinture de fer de Vauban pour protéger l'intégrité territoriale du pays<sup>54</sup>.

En plus de ces politiques mises en place, Vauban a pour intention de développer autour de Luxembourg son projet socio-économique. Il se base sur un recensement de la population dans les provinces, surtout frontalières, pour établir plus précisément une politique fiscale cohérente<sup>55</sup>. Malheureusement pour lui, l'occupation française ne durera pas assez longtemps pour qu'il puisse rendre son projet effectif.

Si pour les Luxembourgeois, l'appartenance à la France n'est pas encore claire, du côté des autorités françaises, la ville fait partie intégrante de l'État. Ainsi, elle est sujette à des levées de ressources dans les années 1689-1690, visant à financer les campagnes militaires contre ses voisins<sup>56</sup>. Le Roi n'aurait alors pas accordé de privilèges spécifiques à Luxembourg dans ce domaine, alors que la population est habituée à payer des impôts locaux, donc décidés localement<sup>57</sup>. Au contraire, il est possible qu'une ville nouvellement acquise soit plus régulièrement mise à contribution qu'une autre ville française.

### ***L'encouragement à l'immigration***

Malgré toutes les mesures contraignantes pour les Luxembourgeois et les nouvelles politiques mises en place rapidement, aucune révolte n'a éclaté parmi la population. Le cas contraire serait néfaste aux Français, qui souhaitent conserver la ville, ainsi que ses habitants. En effet, pour soutenir une garnison comme celle de Luxembourg, il est nécessaire d'avoir une

---

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 247.

<sup>55</sup> BRUNEEL Claude et DE MOREAU DE GERBEHAYE Claude, « État, tiers état et finances luxembourgeoises au début du XVIIIe siècle », dans *Miscellanea Roger Petit*, Bruxelles, 1990 (Archives et bibliothèques de Belgique, LXI, 3-4), pp. 349-371, pp. 355-356.

<sup>56</sup> ANL, *Appels et levées, commandement, justice et police militaire ; charges, logement, fournitures et prestations ; faits et événements de guerre ; forteresses ; travaux de fortification et approvisionnements (1670-1700)*, A-XVII-3, f. 303, f. 310 et f. 314.

<sup>57</sup> CAUCHIES Jean-Marie. « Les assemblées d'états provinciaux aux anciens Pays-Bas (XVIe-XVIIIe siècles) : apogée, soubresauts ou déclin ? », *Revue du Nord*, vol. 400-401, n° 2, 2013, pp. 669-679, p. 673.

base conséquente d'habitants capable de l'approvisionner<sup>58</sup>. Plusieurs solutions sont à la disposition des autorités.

Quand il est nécessaire de prendre une décision contre les habitants, il faut offrir une contrepartie. Par exemple, « on a esté obligé de prendre des Domaines, & des Jardins à quelques Bourgeois, & à quelques Paisans, mais ils en ont esté largement indemnez »<sup>59</sup>. De cette manière, les personnes dépossédées ont de quoi se réinstaller dans la région, et n'ont pas envie de fuir un gouvernement qui ne les considère pas.

Une autre manière de conserver une population citadine est de faire venir des habitants d'autres régions. Dans cette optique, les autorités accordent le 5 janvier 1685 plusieurs privilèges aux Arts et Métiers étrangers : une exemption d'impôts sur les marchandises de première nécessité, une exemption du devoir de logement des troupes ainsi qu'une offre de logements en ville<sup>60</sup>. Le succès est au rendez-vous, et le décret est renouvelé en septembre 1686, avec une extension valable dans tout le duché et tout le comté<sup>61</sup>. À cet édit est rajoutée une condition, celle d'être catholique. Sans doute des non-catholiques ont-ils pu profiter du système, allant contre la volonté de Louis XIV de régner sur un État de confession unique, surtout depuis que l'édit de Fontainebleau est en vigueur.

La question confessionnelle est épineuse, à Luxembourg comme en beaucoup de lieux en Europe. Le gouvernement doit essayer simultanément de convertir les réformés, et d'empêcher la conversion des catholiques à une hérésie. Le 12 octobre 1687, un décret annonce que des sanctions seraient appliquées à toute personne qui viendrait en aide à un nouveau converti pour qu'il quitte la région<sup>62</sup>. D'une part, cela dissuaderait les conversions, car un nouveau réformé aurait davantage de difficultés à sortir du pays, faute d'aide. D'autre part, cela laisserait plus de temps aux autorités de cibler les non-catholiques, de les punir, et de les forcer à revenir dans la Foi romaine. Deux ans après l'interdiction du culte réformé en France, l'intransigeance est toujours de mise envers les réfractaires. Et puisqu'il est nécessaire de publier des édits supplémentaires, le problème ne serait pas réglé à Luxembourg. L'intérêt de faire venir des Français ou des étrangers à l'aide de privilèges reste entier, *a fortiori* si un contrôle est mis en place pour vérifier que les nouveaux arrivants sont bien catholiques. L'immigration prônée par

---

<sup>58</sup> THEWES Guy, « Luxembourg, ville forteresse... », *op. cit.*, p. 800.

<sup>59</sup> *Voyage*, p. 212.

<sup>60</sup> ANL, *Édits, placards, ordonnances (1679-1687)*, A-VIII-17, f. 162.

<sup>61</sup> ANL, *Édits, placards, ordonnances (1679-1687)*, A-VIII-17, f. 185.

<sup>62</sup> ANL, *Édits, placards, ordonnances (1679-1687)*, A-VIII-17, f. 197.

les autorités remplit alors une double fonction : assurer une base solide de population pour entretenir la garnison, et accroître le nombre de catholiques dans la ville.

En parallèle à l'épuration confessionnelle que nous venons d'évoquer, un tri en fonction de la langue est également effectué. En tant que ville-frontière, Luxembourg abrite une forte population d'Allemands et de Flamands. Maintenant qu'elle est passée aux mains des Français, il n'est plus question pour le Roi de tolérer la présence d'ennemis de l'État, qui passeraient du côté impérial ou espagnol dès qu'ils en auraient l'occasion. Dans son registre, l'abbé Feller écrit que les récollets belges ont été chassés le 10 juillet 1684, pour être remplacés par des religieux français<sup>63</sup>. De son côté, Donneau de Visé recense dans sa relation du voyage de Louis XIV les différents religieux présents à Luxembourg en 1687, en précisant leur appartenance linguistique : « [Les Jesuites] tiennent le Colleege, & ces Peres sont ordinairement au nombre de vingt-cinq dans cette Maison. Encore qu'ils soient tous François, il y en a quelques-uns qui savent fort bien l'Allemand »<sup>64</sup> ; « Les Capucins y ont aussi un Convent, dans lequel on ne trouve que des Religieux François, dont le nombre peut égaler celui des Jesuites »<sup>65</sup>. Tandis que le premier témoin assiste au remplacement des religieux par des Français, le second constate le résultat de cette politique, les groupes de religieux n'étant plus composés que de Français. Louis XIV voudrait donc un royaume unifié religieusement et culturellement. En plus de cela, il n'hésite pas à utiliser la manière forte pour atteindre ce but. Cette politique a aussi des conséquences en dehors des frontières françaises, car le supérieur jésuite de la province gallo-belge n'ose plus envoyer ses sujets en territoire occupé, provoquant une légère baisse des effectifs<sup>66</sup>. Ce qui s'est produit avec les religieux pourrait aussi s'être produit dans d'autres domaines de la vie quotidienne, comme les artisans ou les administrateurs.

Enfin, un dernier élément soutient ce constat du remplacement culturel. Le *Mercurie galant* mentionne la réaction des visiteurs quand ils arrivent à Luxembourg :

« Tous ceux qui l'ont veüe avant le Siege, regardent [cette Place] avec un étonnement qu'il seroit difficile d'exprimer, & sont fort surpris d'avoir à

---

<sup>63</sup> Archives de la ville de Luxembourg, *État civil, paroisses, garnison*, n° 13, f. 316r.

<sup>64</sup> *Voyage*, pp. 217-218.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 219.

<sup>66</sup> BIRSENS Josy, « La pastorale urbaine et militaire des Jésuites dans la ville de Luxembourg aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles », *Hémecht*, vol. 46, n°1 : « *Fir Glawen a Kultur* ». *Les Jésuites à Luxembourg. Die Jesuiten in Luxembourg (1594-1994)*, 1994, pp. 181-197, p. 183.

chercher Luxembourg dans Luxembourg mesme. On ne reconnoist plus cette Place que par quelques Edifices publics »<sup>67</sup>.

Le siège a été si dévastateur que la ville a été rebâtie en grande partie. Les Français ont alors pu modeler la cité comme ils l'entendaient. Pour ceci comme pour les autres éléments que nous venons d'évoquer, il est possible de déceler la volonté d'assimiler la ville de Luxembourg et de l'intégrer à la culture française.

---

<sup>67</sup> *Voyage*, p. 211.

#### **d) Ryswick ou la mise en balance des conquêtes**

L'aventure française à Luxembourg se termine à la suite du traité de Ryswick, signé en 1697 – mais la ville n'est rétrocédée que l'année suivante. Après tous les efforts réalisés pour intégrer la région et tous les moyens investis dans la fortification de sa capitale, Louis XIV est contraint de rendre Luxembourg aux Espagnols. Malgré tout, il réussit à conserver Strasbourg, qui avait été conquise trois ans avant Luxembourg. Quels facteurs ont pesé pour arriver à ce choix ? Était-ce seulement un choix ?

Les avantages de Luxembourg reposent principalement sur sa forteresse, qui est une place essentielle pour tenir la région. En dehors de cela, elle ne produit pas spécialement de richesses, alors que la France est dans un gouffre financier, après presque dix années de guerres ininterrompues. Au contraire, Strasbourg est une ville commerçante, et possède aussi une forteresse, située elle sur le Rhin.

Dans le journal de Dangeau, nous pouvons lire les échos des négociations à Ryswick :

« Dans l'assemblée du 1<sup>er</sup> de ce mois [de septembre] à Ryswyck, nos plénipotentiaires déclarèrent que quand l'empereur et l'empire auroient consenti à la cession de Strasbourg, le roi rendroit Barcelone à l'Espagne, et que S. M. espère que le roi catholique voudra bien lui céder quelques villages de la dépendance d'Ath qui sont entre Tournay et Condé »<sup>68</sup>.

À en croire cet extrait, Louis XIV demande explicitement de pouvoir conserver Strasbourg, voire même quelques villages supplémentaires, plutôt que toute autre conquête des deux dernières décennies. En négociant de la sorte, il mise sur la sécurité. En effet, il consoliderait ses positions sur la rive gauche du Rhin – il ne resterait que le duché de Lorraine enclavé – et sur la frontière flamande. Il sait qu'il n'est pas non plus en position d'exiger beaucoup de conditions en sa faveur et reste sur la défensive<sup>69</sup>. Sa modération est réfléchie, car en rendant Luxembourg aux Espagnols, il se les réconcilierait en anticipant la succession mouvementée du roi d'Espagne.

---

<sup>68</sup> FEUILLET DE CONCHES Félix-Sébastien (éd.), *Journal du marquis de Dangeau avec les additions inédites du duc de Saint-Simon*, Paris, Didot, vol. 6 : 1696-1698, 1856, p. 188.

<sup>69</sup> MARGUE Paul, « Rijswijk, ein Zwischenspiel mit einigen Folgen », *Hémecht*, n° 49, 1997, pp. 507-515, p. 509.

Ainsi, les projets du Roi-Soleil de s'établir durablement au-delà du Rhin et jusqu'à Mont-Royal sont abandonnés. La gloire de 1684 fait partie du passé, tout comme le Luxembourg français.

## II) Le voyage de mai 1687

Entreprendre un voyage officiel nécessite, pour Louis XIV comme pour les dirigeants d'aujourd'hui, de prendre un ensemble de dispositions matérielles et humaines, afin d'atteindre l'objectif du voyage avec efficacité et sans encombre. Cela est d'autant plus compliqué quand le Roi se déplace avec une partie de sa cour. En s'entourant d'un nombre relativement conséquent de proches, de conseillers et de militaires, il forme un cortège qui ne peut passer inaperçu dans les campagnes de France et du Luxembourg, et qui requiert certains aménagements. Si des doutes existaient quant au but de ce voyage, la qualité des personnes qui y prennent part permet d'en distinguer certains aspects. La première partie de ce chapitre est donc consacrée à ces personnages qui prennent le chemin de Luxembourg. Par la suite, nous détaillerons plus précisément le parcours du cortège, ainsi que les principaux événements survenus. Tous ces éléments mettront en évidence les fondements du voyage.

### a) Composition du cortège

Les membres du cortège pourraient être répartis en plusieurs catégories : d'un côté, parmi les participants, il y a d'abord ceux mentionnés par le *Mercur galant* en début de récit ; mais aussi ceux qui apparaissent au fil du commentaire, sans avoir été mis sur le devant de la scène auparavant ; ceux qui rejoignent le cortège en cours de route ; et ceux qui ne sont pas évoqués directement, mais dont la présence est très vraisemblable ; de l'autre côté, ceux dont l'absence est signalée. Chaque catégorie a son propre intérêt, qu'il est intéressant de détailler.

#### *Les personnages présentés dans l'introduction du Mercur galant*

Jean Donneau de Visé attache une plus grande importance à certaines personnes. Ainsi, avant même le départ du Roi, il signale ceux qui ont pu prendre le départ.

Le premier mentionné est le marquis de Croissy – frère de Jean-Baptiste Colbert –, qui est le seul ministre à accompagner le Roi. C'est une figure essentielle de cette époque. En effet, en tant qu'intendant d'Alsace puis que secrétaire d'État aux Affaires étrangères, il a joué un rôle prépondérant dans la politique des réunions, et dans plusieurs négociations diplomatiques<sup>70</sup>. Cet acteur est évidemment incontournable pour se rendre aux confins de l'Empire, dans une zone récemment acquise en partie par ses soins. La présence de ce seul

---

<sup>70</sup> Dictionnaire du grand siècle : Il a également eu l'occasion de démontrer ses capacités diplomatiques à plusieurs reprises (Aix-la-Chapelle, Nimègue, ...).

ministre au départ indique une volonté de représentation diplomatique, sans toutefois s'encombrer d'un appareil trop conséquent de hauts dignitaires.

La deuxième catégorie de personnes présentées en introduction comprend les enfants du Roi, qu'il a eus avec madame de Montespan, alors en disgrâce. D'une part, leurs deux fils le duc de Maine (âgé de dix-sept ans) et le comte de Toulouse (huit ans) sont du voyage, « pour leur faire voir des Fortifications ; des Troupes, & des Revuës »<sup>71</sup>. Le voyage est idéal pour ce genre d'objectifs, la destination possédant un des réseaux de fortifications les plus élaborés de l'époque. Les occasions d'un voyage didactique de ce type, étape obligatoire pour tout architecte de guerre, n'ont pas dû être nombreuses sous le règne de Louis XIV, étant donné que les périodes de paix étaient rares<sup>72</sup>. Aller aux frontières du Royaume où se situaient les fortifications les plus récentes et les garnisons pouvait s'avérer dangereux. D'autre part, la fille illégitime du Roi, madame la Duchesse de Bourbon-Condé<sup>73</sup>, voyage accompagnée de son époux. Sa présence se rapproche davantage du troisième ensemble de personnes.

En effet, le *Mercur galant* énumère aussi les principales personnalités féminines qui ont le droit de prendre part au voyage. Elles représentent les figures capables de produire des anecdotes et d'autres nouvelles susceptibles d'intéresser le lecteur. « Un pareil Journal doit estre agreable aux Curieux<sup>74</sup> », c'est-à-dire qu'il se veut le relais de faits – divers – liés à la personne du Roi et de sa cour, principalement à destination de la haute société, qui est concernée par ces choses-là et a le loisir de s'y intéresser. Parmi ces femmes en vue sont citées la princesse de Conti<sup>75</sup>, la duchesse de Chevreuse<sup>76</sup> ou encore madame de Maintenon<sup>77</sup>. Certaines dames d'honneur de la cour sont également présentes, mais en petit nombre.

Enfin, le journal accorde une attention toute particulière à la sécurité du Roi, et décrit les corps armés qui escortent le convoi :

« [...] cela ne faisoit qu'une tres-petite partie des Troupes de se Maison, puisque le Regiment des Gardes ne marchoit pas, & qu'il n'y avoit qu'un quart

---

<sup>71</sup> Voyage, p. 96

<sup>72</sup> D'ORGEIX Emilie, « Vauban au pied du rempart. Le chantier comme terrain de formation et d'expérimentation », *Les Carnets du paysage*, n°32, 2017, pp. 170-179, p. 174.

<sup>73</sup> Louise Françoise de Bourbon (1673-1743), aussi Mademoiselle de Nantes, fille de Louis XIV et de Madame de Montespan, épouse de Louis III, duc de Bourbon-Condé (*Voyage*, p. 96).

<sup>74</sup> Voyage, p. 83.

<sup>75</sup> Fille du Roi et de mademoiselle de la Vallière

<sup>76</sup> Fille de Colbert

<sup>77</sup> Favorite du Roi

des Gendarmes, & des Chevaux Legers, avec la neuf ou dixieme partie des Gardes du Corps environ »<sup>78</sup>.

Ce nombre relativement restreint de soldats accompagnant le Roi est un signe supplémentaire que le temps est à la paix. Les excès ne sont pas nécessaires pour ce voyage en terre pacifiée. Le but n'est donc pas d'offrir un spectacle militaire grandiose, qui démontrerait la grandeur militaire de la France dans un pays nouvellement conquis et dissuaderait toute tentative de révolte ; à moins que ce ne soit un moyen de mettre en avant l'opulence de la cour, qui, même en se voulant « intimiste », se déplace toujours en un cortège conséquent et majestueux. Dans ce cortège réduit se retrouvent aussi « tous les Officiers de sa Maison en quartier », nécessaires à la bonne tenue de la cour itinérante<sup>79</sup>.

### *Les membres du cortège apparaissant durant le récit*

Plusieurs personnes n'ont pas eu l'honneur d'être incluses dans l'introduction de Donneau de Visé, malgré leur présence signalée au fil des jours. L'omission la plus étonnante, au premier abord, est celle du Dauphin<sup>80</sup>. N'est-il pas légitime de le concevoir comme un personnage central de la cour et, de ce fait, s'attendre à le voir cité parmi les grands noms du convoi ? Ce passage sous silence est d'autant plus étonnant que le nom de son épouse est bien évoqué avant le départ, pour signaler son absence due à « des raisons avantageuses pour la FRANCE », c'est-à-dire une grossesse supposée<sup>81</sup>. Quoiqu'il en soit, le Dauphin est tout de même mentionné une fois le voyage commencé :

« Monseigneur le Dauphin qui après avoir oüy la Messe, estoit party de Versailles dès le grand matin pour aller chasser dans le Forest de Livry [...], arriva à Claye avant six heures du soir, parce qu'il sçavoit que c'estoit à peu près l'heure où le Roy devoit s'y rendre »<sup>82</sup>.

Le fils du Roi pourrait donc être considéré comme un électron libre de la cour, puisqu'il ne suit pas son père de près avec le reste des courtisans, et prend la liberté de partir avant le

---

<sup>78</sup> Voyage, p. 105.

<sup>79</sup> *Ibid.*

<sup>80</sup> Louis, dauphin de France (1661-1711), fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, héritier présomptif jusqu'à sa mort (BLUCHE François, « Dauphin », dans BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 448).

<sup>81</sup> Voyage, p. 92.

<sup>82</sup> Voyage, pp. 135-137.

cortège pour aller chasser. Il est tout de même bien présent, et participe à différentes activités avec ou sans le Roi, comme nous le verrons par la suite.

Deux autres personnes rejoignent Louis XIV dans son voyage. Il s'agit d'une part de Seignelay<sup>83</sup>, secrétaire d'État à la Marine ; de l'autre de Louvois<sup>84</sup>, son secrétaire d'État à la Guerre. Le premier retrouve la cour itinérante à Longwy le 20 mai, après avoir été inspecter les fortifications de Dunkerque. Son voyage préalable n'est pas jugé assez important que pour être narré, « à cause de la quantité de choses curieuses que j'ay encore à vous apprendre touchant le voyage de Sa Majesté »<sup>85</sup>. Ce n'est pas le cas de Louvois, qui a traversé l'est de la France avant d'arriver à Luxembourg un jour avant le Roi, pour inspecter une vingtaine de places fortes. En effet, le *Mercur galant* relate son voyage en détails, sans doute parce que les endroits visités ont une localisation et un intérêt proches de Luxembourg.

La présence des deux conseillers pourrait se comprendre par le lien de leurs fonctions à la guerre, bien que la Marine de Seignelay n'ait pas un grand rôle à jouer dans cette région. Il n'y a rien d'exceptionnel à les voir se déplacer de cette manière dans le cadre de leurs fonctions, comme l'indiquent Nicole Salat et Thierry Sarmant dans leur édition des lettres de Louvois à son souverain, afin d'inspecter les places et de sonder les populations locales et leurs administrateurs<sup>86</sup>. Ce qui peut l'être un peu plus est que le Roi, et surtout sa cour, se joignent à l'exercice, même si ce n'est que pour faire un aller-retour.

En s'entourant de ses ministres compétents dans le domaine des fortifications, Louis XIV montre son envie d'obtenir les avis d'experts, pour développer de la meilleure des manières son réseau de places fortes dans l'est de la France. Cela se voit d'autant plus que le plus renommé des ingénieurs de son règne, Vauban<sup>87</sup>, est également présent à Luxembourg avant l'arrivée du Roi, à en croire la lettre de Racine le citant (l'historiographe officiel du Roi serait donc

---

<sup>83</sup> Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay (1651-1690), fils de Colbert, succède à son père à la fonction de secrétaire d'État à la Marine en 1683, devient ministre en 1689 (MEYER Jean, « Seignelay, Jean-Baptiste Colbert, marquis de », dans BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, op. cit., pp. 1434-1435).

<sup>84</sup> François Michel le Tellier, marquis de Louvois (1641-1691), surintendant des Postes en 1668, ministre d'État en 1672, surintendant des Bâtiments, des Arts et des Manufactures en 1683, modernise l'armée, est un proche collaborateur de Louis XIV, exécuteur du ravage du Palatinat en 1688 (CORVISIER André, « Louvois, François Michel le Tellier, marquis de », dans BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, op. cit., pp. 912-915).

<sup>85</sup> Voyage, p. 205.

<sup>86</sup> SALAT Nicole et SARMANT Thierry, *Politique, guerre et fortification au Grand siècle : lettres de Louvois à Louis XIV 1679-1691*, Paris, Société de l'histoire de France, 2007, p. X.

<sup>87</sup> Sébastien le Prestre, seigneur de Vauban (1633-1707), commissaire aux Fortifications en 1678, directeur de sièges et fortificateur hors-pair, responsable de la « ceinture de fer » du royaume (BLUCHE François, « Sébastien le Prestre, sgr de Vauban », dans BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, op. cit., pp. 1567-1569).

également présent)<sup>88</sup>. Sa présence n'est attestée qu'une fois sur place. Le *Mercurie galant* ne semble pas attacher une grande importance à ce personnage, puisqu'il le nomme à deux reprises seulement, de manière très brève (« M<sup>r</sup> de Louvois [...], & M<sup>r</sup> de Vauban, qui sont les deux personnes qui pouvoient rendre un compte exact à Sa Majesté des Fortifications de cette Place [...] »<sup>89</sup> ; « [Sa Majesté] donna douze mille écus à M<sup>r</sup> de Vauban »<sup>90</sup>). Le personnage ne serait donc pas en concordance avec la ligne du journal, et n'occuperait pas une place importante dans l'opinion des lecteurs.

Le récit évoque encore d'autres personnes, notamment le prince de Condé et son fils le duc de Bourbon, et le prince de Conti. Tous font partie de l'entourage proche du Roi par leur qualité de princes de sang, et le mariage des deux derniers avec des filles du souverain. Tout comme leurs épouses, ils sont là en tant que membres de la cour et sujets des discussions de la haute société. De plus, il est dit qu'ils « n'ont point quitté le Roy », ce qui permet à ce dernier d'avoir une compagnie de qualité pendant ses visites<sup>91</sup>. Ces visites accompagnées sont également l'occasion de parfaire leurs connaissances de l'art de la guerre, tout en profitant de l'expertise du Roi et de ses conseillers.

« Pendant tout ce temps il s'entretint des beautez de cette Place avec Monsieur le Prince, qui fit voir la parfaite connoissance qu'il a de tout ce qui regarde la Guerre, & qu'elle est telle qu'on la doit attendre du Fils d'un Prince [...]. Monsieur le Duc, Monsieur le Prince de Conty, & Monsieur le Duc du Maine furent aussi de la conversation, & firent voir qu'il est des sciences pour lesquelles les Princes ne sont jamais jeunes »<sup>92</sup>.

Enfin, plusieurs ecclésiastiques complètent l'entourage de Louis XIV. Parmi les plus notables, l'abbé Fleury et l'évêque d'Orléans célèbrent des offices à plusieurs reprises, tandis que le père de la Chaize l'accompagne discrètement en tant que confesseur et conseiller. Hormis ces trois personnages, « la Cour ne manquoit pas d'Ecclésiastiques pour la Maison de Roy », aussi bien que pour les soldats présents<sup>93</sup>. La présence marquée de religieux est un signe

---

<sup>88</sup> « M<sup>r</sup> de Vauban a esté ravi de me voir » : nous pouvons supposer qu'ils n'ont pas voyagé ensemble s'ils ne se rencontrent qu'une fois à Luxembourg (Lettre de Racine à Boileau du 24 mai 1687, Bibliothèque nationale de France, *Manuscrits français*, 12886, f. 59-60).

<sup>89</sup> Voyage, pp. 241-242.

<sup>90</sup> Voyage, p. 255.

<sup>91</sup> Voyage, p. 134.

<sup>92</sup> Voyage, pp. 247-248.

<sup>93</sup> Voyage, p. 148.

important de la piété affichée du Roi, et surtout de la volonté du journal de mettre cet aspect en avant.

### *Les absents*

Donneau de Visé indique également les proches et courtisans qui n'ont pas pu ou voulu se joindre au voyage. Il ne cite que les noms les plus importants : la Dauphine, « Monsieur » le frère du Roi et son épouse la Princesse palatine, Mademoiselle d'Orléans, la duchesse de Guise et Madame de Montespan, tous absents pour raison médicale.

## **b) Parcours et occupations**

### *Description synthétique du parcours*

Le voyage s'étale sur une durée totale de vingt-neuf jours, dont quatre jours entiers dans la ville de destination. « Le Roy ne voulant pas fatiguer sa Cour pour un Voyage qui ne devoit passer que pour une promenade, resolut d'aller à petites journées », c'est-à-dire par étapes d'une quarantaine de kilomètres<sup>94</sup>. Ce tableau reprend les différentes étapes du voyage aller – elles sont identiques pour le retour, seuls les jours de repos diffèrent –, avec l'accent mis sur les villes où une activité de plus grande ampleur a eu lieu.

Date	Lieux parcourus
10 mai	<b>Versailles – Paris</b> – Bondy – Claye
11 mai	Monceaux – <b>Meaux</b> – La Ferté-sous-Jouarre
12 mai	L'Isle – Montmirail
13 mai	Montmirail
14 mai	Fromentières – <b>Vertus</b>
15 mai	Bierge - <b>Châlons</b>
16 mai	Bellay – Sainte Ménehould
17 mai	Vricourt – <b>Verdun</b>
18 mai	<b>Verdun</b>
19 mai	Étain
20 mai	Pontpierre – <b>Longwy</b>
21 mai	Bascharage – <b>Luxembourg</b>
22-25 mai	<b>Luxembourg</b>
26 mai – 7 juin	Retour vers <b>Versailles</b>

Tableau 1 : Étapes du voyage vers Luxembourg selon le récit du Mercure galant

La plupart des haltes ne sont pas des gros bourgs, comme il aurait été plus facile de le concevoir. Au contraire, « [le village] le plus pauvre avoit l'avantage d'être préféré [...] parce que la Cour ne s'arreste en aucun lieu sans y répandre beaucoup d'argent »<sup>95</sup>. En effet, les habitants sont grandement rémunérés pour leurs services et les vivres que la cour réquisitionne.

<sup>94</sup> Voyage, p. 95.

<sup>95</sup> Voyage, p. 127.

Le voyage revêt un certain caractère humanitaire, en cela que le Roi agit pour aider les plus pauvres, et ainsi développer les régions plus reculées de son royaume.

Le programme initial a été modifié au fil du voyage, pour diverses raisons. Le départ a d'abord été retardé de huit jours à cause de « la rougeole qui survint à Madame la Duchesse »<sup>96</sup>. Le fait de pouvoir se permettre de reporter un voyage d'une bonne semaine met en évidence son caractère non essentiel. Si le monarque peut ne pas s'y rendre dans les délais prévus, c'est qu'il n'y a rien de pressant ou de contraignant. Après tout, le Roi est empereur en son royaume, et peut modifier les plans selon son désir.

Un changement de programme peut aussi être dû à un intérêt pour un lieu.

« [...] toute la Cour demeura [à Montmirel] avec joye [...]. On se promena dans les Jardins, & le Roy au retour de la Chasse prit le divertissement de la promenade avec les Dames sur les Terrasses, qu'il trouva fort belles. [...] M<sup>r</sup> de Louvois [...] va faire establir une Verrerie à Montmirel, & la Cour en vit tous les apprets. [...] Le sejour que l'on y fit, & qui n'avoit pas esté marqué dans la route, fut cause que l'on retrancha celui qu'on devoit faire à Châlons »<sup>97</sup>.

La Cour se plaît à Montmirail, et préfère y demeurer un jour supplémentaire plutôt que d'affronter la météo peu favorable aux déplacements (« le vent estoit violent à la campagne, & qu'il y avoit beaucoup de poussière »<sup>98</sup>). Les divertissements et la découverte des régions traversées sont les éléments les plus importants du voyage, et il est permis de s'attarder dans ces régions si le besoin s'en fait ressentir. Le Roi annonce de lui-même que le voyage n'a pour but que de « satisfaire la curiosité qu'Elle avoit de voir Elle-mesme en quel estat estoit alors cette Place »<sup>99</sup>.

Un autre type d'imprévu peut être de nature logistique.

« Le Roy ne trouvant pas la Cour assez commodement logée dans sainte-Menehout, resolut de n'y passer que la festte de S. Sacrement à son retour, &

---

<sup>96</sup> Voyage, p. 105.

<sup>97</sup> Voyage, pp. 154-155.

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 87.

nomma Chalons pour y faire la ceremonie de cette Feste. Cela obligea de retrancher un des jours du sejour de Luxembourg »<sup>100</sup>.

Le confort de la cour est de nouveau au centre des préoccupations du Roi – à en croire le journal –, même si cela doit écourter le séjour à Luxembourg, qui est pourtant la destination principale. Ce souci du confort de ses proches est récurrent, comme en témoigne l'étape à Vertus : « il aima mieux que [le repos] des Princesses ne fust point troublé, & voulut qu'elles fussent logées plus commodement que luy »<sup>101</sup>. Cette mise en évidence est sans doute un peu exagérée, afin de montrer au public que leur souverain s'intéresse à leur bien-être tout en mettant le sien de côté, donc que ses actions n'ont pour seul but que le bonheur des Français.

Enfin, le voyage est prolongé une fois arrivés à destination : « [...] la rougeole [de M<sup>r</sup> le Comte de Toulouse] s'estant declarée, le Roy resolut de sejourner deux jours de plus à Luxembourg »<sup>102</sup>. La maladie est un événement récurrent dans le récit du voyage, mais aussi dans la vie de tous les jours. En permanence, les sujets sont attentifs à l'état de santé de leur souverain, car une maladie serait le signe précurseur d'une potentielle transition politique, qui adviendrait si la maladie venait à s'aggraver<sup>103</sup>. Par extension, la maladie d'un prince ou d'une courtisane pourrait de la même manière annoncer un changement dont certaines personnes pourraient profiter. Si le comte de Toulouse venait à décéder, l'ordre de succession au trône en serait modifié, ce qui a son importance dans le jeu politique et matrimonial. Il est donc important de rester informé des maladies et des décès survenant dans l'entourage royal et dans les hautes fonctions, afin de pouvoir placer ses pions le plus rapidement possible dans l'optique de monter dans la hiérarchie, ou d'obtenir un poste convoité. Pour illustrer cela, le décès de l'évêque d'Amiens, appris le 12 en arrivant à Montmirail, a pu activer des comportements parmi les membres du cortège, puisque Louis XIV annonce six jours plus tard que son remplaçant sera un des aumôniers du Roi. Cet aumônier est probablement présent à ses côtés durant le voyage, et a donc eu l'occasion de se mettre dans une position idéale pour obtenir cet évêché<sup>104</sup>.

Si le monarque annonce le report du départ sous ce prétexte, Racine pense plutôt que « le vray est apparemment que le Roi a pris goust a sa Conqueste, et qu'il n'est pas fasché de

---

<sup>100</sup> Voyage, p. 168.

<sup>101</sup> Voyage, p. 161.

<sup>102</sup> Voyage, pp. 248-249.

<sup>103</sup> PEREZ Stanis, *Le Corps du roi. Incarner l'État de Philippe Auguste à Louis-Philippe*, Paris, Perrin, 2018, p. 277.

<sup>104</sup> « On sceut aussi que l'Evesché d'Amiens avoi testé donné à Mr l'Abbé Feydeau de Brou, l'un des aumôniers du Roi » (Voyage, p. 180).

l'examiner tout a loisir »<sup>105</sup>. Ces deux jours supplémentaires sont effectivement utilisés à bon escient par le Roi-Soleil, qui en profite pour visiter les infrastructures plus en profondeur, assister à plus de célébrations religieuses et se promener davantage.

Tous ces exemples sont représentatifs de la flexibilité du programme et de son caractère divertissant plutôt que sérieux.

### ***Activités et rencontres avant Luxembourg***

Sur le chemin du Luxembourg, le Roi et sa cour en profitent pour visiter des régions parfois inconnues, mais tout en gardant certaines de leurs habitudes de Versailles. Comme nous l'avons vu, le loisir des courtisans occupe une part importante de l'organisation. C'est pourquoi « [Sa Majesté] resolut de tenir par tout Appartement. Ainsi dès la premiere couchée, qui estoit à Claye, on trouva plusieurs chambres préparées pour divers Jeux & chacun joüa avec la mesme tranquillité, & aussi peu d'embaras que si l'on eust esté encore à Versailles [...]. Les Appartemens ont presque continué tous les jours pendant tout le reste du Voyage »<sup>106</sup>. Pendant ce temps, mais également « en tous lieux, & à toute heure », le Roi tenait conseil avec son seul ministre présent, Croissy, ou s'entretenait avec l'abbé de la Chaize, « avec la mesme application qu'il fait à Versailles »<sup>107</sup>. De ce point de vue, le voyage ne change que très peu le quotidien des participants.

Mis à part cela, les activités dans les différentes villes-étapes varient d'une à l'autre. La première grande manifestation est organisée à Paris, la première ville rencontrée sur la route. La capitale n'a pas pour habitude d'être visitée par son souverain, à en croire les mémoires du marquis de Sourches où est mentionné ce passage<sup>108</sup>. Cela serait dû à sa mauvaise expérience avec Paris, qui lui a valu de transporter la cour à Versailles. Pourtant, le *Mercurie galant* ne semble pas y accorder une quelconque importance, puisqu'il décrit la visite du Roi comme idéale. Qu'il ait appréhendé ce moment ou non, Louis XIV traverse en roi présenté comme exemplaire la foule de ses sujets, si grosse « qu'on auroit dit que tout Paris y estoit », puis

---

<sup>105</sup> *Lettre de Racine à Boileau, op. cit.*, f. 60r.

<sup>106</sup> *Voyage*, p. 142.

<sup>107</sup> *Voyage*, p. 141.

<sup>108</sup> « Le 10 du mois de mai le Roi, partant de Versailles pour aller à Luxembourg passa au travers de Paris, contre son ordinaire » (COSNAC Gabriel-Jules (comte de) et BERTRAND Arthur (éd.), *Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1882, vol. 2, p. 45).

rencontre le duc de la Feuillade<sup>109</sup> et le prévôt des marchands<sup>110</sup>. Avec ceux-ci, il discute de l'avancement des travaux de la Place des Victoires où trône la statue du Roi, dorée pour l'occasion, et donne ses consignes pour les réalisations futures. La statue a été augmentée de plusieurs inscriptions célébrant sa grandeur et ses hauts faits. Il n'est toutefois pas fait mention des événements les plus récents. Cette première étape, si elle ne semble pas habituelle, marque peut-être l'ambiance pacifique qui règne alors entre les Français et leur souverain, sans doute grâce aux succès plus ou moins récents de ce dernier et au but du voyage, qui n'est qu'une simple visite presque informelle.

Le deuxième jour, ils visitent le château de Montceaux, une propriété royale dont l'état se détériore. Il est décidé que le château doit être réparé afin que « bien-tost on ne verra plus rien en France qui ne porte des marques de sa magnificence & de sa bonté »<sup>111</sup>. C'est aussi l'occasion de rencontrer le responsable du domaine, le duc de Gesvres<sup>112</sup>. De la même manière, Louis XIV aime voyager accompagné de l'administrateur de la région qu'il traverse, que ce soit un duc, un gouverneur ou un évêque, ou plusieurs d'entre eux simultanément. Ainsi, il discute avec l'intendant de la généralité de Paris<sup>113</sup>, qui « luy a rendu un compte exact de toutes les choses qui regardent son Employ » le temps de parcourir sa juridiction<sup>114</sup>. Comme il se trouve en même temps dans le diocèse de Meaux, son évêque<sup>115</sup> est aussi présent. En voyageant à travers son royaume, le Roi a l'occasion de rencontrer directement les acteurs sur le terrain, et de se faire une idée plus pragmatique de la situation de ses terres.

Daniel Nordman déclare que Louis XIV ne gouverne plus de manière itinérante depuis qu'il s'est installé à Versailles, mettant fin à l'habitude médiévale des voyages fréquents dans les provinces<sup>116</sup>. Cet exemple de concertation entre le Roi et les responsables locaux et de prise de décision en itinérance – à petite échelle, cela dit – pourrait être une exception. Néanmoins,

---

<sup>109</sup> François III d'Aubusson (1625-1691), militaire qui se distingue contre les Turcs, il occupe plusieurs fonctions prestigieuses (vice-roi de Sicile e.a.) et devient maréchal de France en 1675. Il est responsable des aménagements faits sur la Place des Victoires (*Voyage*, pp. 107-108).

<sup>110</sup> Henri de Fourcy (1626-1708), en fonction depuis 1684, il finance partiellement les travaux de la place au nom de la ville de Paris (*Ibid.*, pp. 108-109).

<sup>111</sup> *Voyage*, p. 144.

<sup>112</sup> Léon Potier (1620-1704), premier gentilhomme de la chambre du Roi et gouverneur de Paris (*Ibid.*).

<sup>113</sup> Jean-Jacques Charron (1643-1718), marquis de Ménars, beau-frère de Colbert (*Ibid.*, p. 146).

<sup>114</sup> *Ibid.*

<sup>115</sup> Jacques-Bénigne Bossuet (1627-1704), évêque de Condom (1669-71) puis de Meaux, précepteur du Dauphin, homme de lettres et membre de l'Académie française (*Ibid.*, p. 147).

<sup>116</sup> NORDMAN Daniel, *Frontières de France. De l'espace au territoire, XVIe-XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 1998, pp. 160-161.

ce gouvernement mobile ne fonctionnait pas de la même manière qu'avec ses prédécesseurs. Voilà donc un nouvel aspect de ce voyage, qui n'a pas pour seul but le divertissement.

Par la suite, Louis XIV entre dans Châlons pour y loger. « [...] il avoit fait donner ordre dans tous les lieux par où il devoit passer, qu'on ne le haranguast point ; mais il eut la bonté de vouloir bien recevoir les Presens de Ville<sup>117</sup> »<sup>118</sup>. Par cet ordre, il montre qu'il n'est pas là en sa qualité de roi, mais en tant que simple visiteur. Comme à Paris, il semble désintéressé de son rôle officiel qui lui demanderait d'effectuer une entrée plus ou moins somptueuse, comme ses prédécesseurs l'ont fait avant lui. S'il s'est encore plié à la tradition à plusieurs reprises avant cela, son entrée à Paris à l'occasion de son mariage avec Marie-Thérèse d'Espagne en 1660 est l'une des dernières entrées royales avec toute la symbolique qui y est associée. Néanmoins, la petite précision de Donneau de Visé quant à la réception des « Presens de Ville » peut être une référence à cette pratique d'entrée royale. En effet, les autorités de la cité étaient censées remettre les clés de la ville au Roi, qui acceptait d'en prendre possession. Loin d'avoir cette valeur symbolique forte, Louis XIV garde l'usage d'accepter un cadeau, même s'il ne s'agit que de marchandises.

La soirée s'achève par un souper composé de « plusieurs Tables magnifiques » offertes par le duc de Noailles et son frère, l'évêque de Châlons<sup>119</sup>. Les officiers de Troyes et les dames de la province ont fait le déplacement « pour avoir l'honneur de saluer ce Monarque », mais aucun n'est reçu par le Roi. En revanche, les dames sont invitées à se joindre « dans le Chœur de l'Eglise, où elles eurent le temps de considerer Sa Majesté & toute la Cour pendant que l'on dit la Messe »<sup>120</sup>. Cette volonté des dames d'apercevoir ou de rencontrer le Roi et sa cour peut s'expliquer par le fait que les cours provinciales n'ont pas la même ampleur que la cour royale. Les modes et les cultures de cour diffèrent d'un endroit à l'autre, et pouvoir s'approprier celles de la cour du Roi-Soleil, la plus en vue de France, voire d'Europe, peut s'avérer une occasion à ne pas manquer<sup>121</sup>. Face au désir des dames champenoises, Louis XIV ne répond qu'avec distance en les autorisant à les observer, sans toutefois interagir directement. Tout de même, en

---

<sup>117</sup> « On appelle [...] les presens de la ville, le vin, les confitures, &c. que le corps d'une ville en de certaines occasions à des personnes de distinction, comme, Rois, Princes, Ambassadeurs, &c. » (« Present », dans FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye, Leers, 1727, vol. 3, s. p.).

<sup>118</sup> *Voyage*, pp. 163-164.

<sup>119</sup> *Voyage*, p. 165.

<sup>120</sup> *Voyage*, p. 166.

<sup>121</sup> NOLDE Dorothea, « Princesses voyageuses au XVIIe siècle », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 28, 2008, pp. 59-76, p. 63.

les autorisant à assister à cette messe, il se met en scène dans son rôle de roi, autour de qui tout tourne<sup>122</sup>.

L'étape suivante a lieu à Verdun, où la cour s'arrête le temps de célébrer la Pentecôte. Elle est reçue par l'évêque de la ville<sup>123</sup> dans son palais. « [Cette ville], au lieu d'offrir du Vin, donne de ses Anis . Ainsi elle en fit présent de cent boîtes au Roy »<sup>124</sup>. Durant ce jour de repos, le Roi assiste à quatre messes : « il entendit la Messe de M<sup>r</sup> l'Evesque d'Orleans » ; « la seconde [...] fut dite par l'un de ses Chapelains », après quoi il touche une centaine de malades dans son habit de cérémonie ; « il revint avec Monseigneur le Dauphin, & tout la Cour, entendre la grand'Messe, qui fut pontificalement celebrée par M<sup>r</sup> l'Evesque de Verdun » ; « [il] vint l'aprèsdînée entendre Vespres dans la mesme Eglise, & M<sup>r</sup> de Verdun officia encore en Habits pontificaux »<sup>125</sup>. « Jamais les peuples de Verdun n'avoient vû ny tant de magnificence, ny une si auguste Assemblée ; & l'on peut mesme dire qu'ils n'avoient jamais vû dans leur Eglise de si grands ny de si édifiants exemples de pieté »<sup>126</sup>. Le récit accentue certainement la piété du Roi et de ses proches – sur un fond de vérité –, car c'est une méthode facile de vanter ses mérites. Ce faisant, l'image que le lecteur peut se faire du souverain se rapproche du saint, qui agit pour répandre le bien au service de Dieu.

Hormis les célébrations religieuses auxquelles il assiste, Louis XIV profite également de son passage à Verdun pour visiter les fortifications.

« Quoy que la Ville de Verdun soit couverte par Longwy, Luxembourg, Sarreloüis, Strasbourg & autres, on ne laisse pas de travailler tous les jours aux fortifications de cette Place. Le Roy ordonna qu'on y preparast les Ecluses, afin qu'il pust voir à son retour l'espace du terrain qu'elles pourroient occuper. [...] Sa Majesté visita la Citadelle qui est de cinq Bastions fort reguliers »<sup>127</sup>.

L'intérêt particulier du Roi pour les fortifications est palpable dans cet extrait. Les écluses « qu'on avait construites depuis quelques années dans cette place »<sup>128</sup> ressemblent à une sorte

---

<sup>122</sup> MONTAGNIER Jean-Paul, « Sacred Music and Royal Propaganda under Louis XIV (ca. 1661-ca. 1686) », *Rivista internazionale di musica sacra*, vol. 27, n°2, 2006, pp. 83-94, p. 84.

<sup>123</sup> Hippolyte de Béthune (1647-1720), petit-neveu de Sully, a été aumônier de la Reine avant de devenir évêque. Il est proche du milieu janséniste, tout en restant gallican (*Voyage*, pp. 166-167).

<sup>124</sup> Les anis sont des dragées qui semblent réputées (*Voyage*, p. 172).

<sup>125</sup> *Voyage*, pp. 175-177.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 177.

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 189.

<sup>128</sup> SOURCHES (marquis de), *op. cit.*, p. 56.

d'innovation de la part des Français. L'expérience de la guerre de Hollande a sans doute motivé le Roi et ses conseillers à mettre en place ce système dans un endroit adapté, avec la Meuse comme fournisseur d'eau. Comme prévu, le souverain repasse voir les installations sur le chemin du retour : « [...] le Roy se promena autour de la Citadelle, & alla voir les Ecluses, qui sont presentement achevées, & dont on se doit servir pour empêcher qu'on n'approche de la Ville du costé où elles sont. M<sup>r</sup> de Louvois alla jusqu'au lieu où les eaux remontent »<sup>129</sup>. Avec ce nouveau mécanisme, la France fortifie encore sa frontière avec l'Empire, en prévention d'un potentiel nouveau conflit.

Pour la dernière étape à Longwy, le programme est le même qu'à Verdun. Le récit du *Mercurie galant* est partagé entre visites de fortifications et explications de la situation de la ville dans le conflit qui a mené à la prise de Luxembourg. Accompagné du commandant de la place<sup>130</sup> et du gouverneur de Luxembourg<sup>131</sup>, il visite la cité, française depuis 1670.

« le Roy visita à cheval les dehors de la Place, & fit à pied le tour des Remparts. Ce Prince marqua luy-même ce qui en pouvoit encore embellir les Travaux, & ce qu'ils avoient de plus beau & de plus seur. [...] Il ne faut que voir Longvvy pour concevoir une haute idée de la puissance du Roy, & l'on ne pourra qu'à peine se persuader qu'il ait entierement fait bâtir une Ville, élevée sur une cime inaccessible [...] »<sup>132</sup>.

Il faut à nouveau remarquer la grande différence de ton entre les passages où le Roi est évoqué, et ceux plus descriptifs, destinés à se faire une idée de l'endroit. Dans cet extrait, des prouesses presque extraordinaires ont été réalisées sous l'impulsion du monarque, en atteignant « une cime inaccessible », tandis que dans un extrait plus descriptif, il est seulement fait mention que « Longvvy est situé sur une hauteur bordée d'un precipice »<sup>133</sup>.

L'étape à Longwy est aussi l'occasion d'introduire la visite de Luxembourg, en expliquant l'intérêt particulier de la ville dans la conquête de la ville, comme nous l'avons déjà mentionné précédemment.

---

<sup>129</sup> *Voyage*, pp. 288-289.

<sup>130</sup> Matthieu de Castelas, vétéran de la guerre de Hollande où il se fait remarquer par Condé, et du siège de Luxembourg (*Voyage*, p. 190).

<sup>131</sup> Louis François (1644-1711), marquis de Boufflers, commandant reconnu, gouverneur de Luxembourg depuis 1686, puis de Lorraine, Sarre, des Trois-Évêchés et de la principauté de Sedan (*Ibid.*, p. 197).

<sup>132</sup> *Voyage*, p. 201.

<sup>133</sup> *Ibid.*, pp. 194-195.

### **c) Joyeuse Entrée ou Entrée triomphale ?**

Finalement, après onze jours de route, la ville de destination se profile devant le cortège.

« [Le] Prince fut receu à la Porte par le Major de la Place, & traversa la Ville au milieu de six rangs de ceux de la Garnison qui estoient sous les armes, & en haye, jusques au lieu où Sa Majesté alla descendre. Ils firent trois salves, mais on ne tira le Canon qu'après l'arrivée du Roy, parce que cela auroit marqué une Entrée, & qu'il avoit déclaré qu'il ne souhaitoit point qu'on lui en fist. Les Bourgeois vinrent luy offrir leurs hommages. Les ruës étoient toutes tapissées de branches d'arbres suivant la coûtume du Païs. Pendant le Soupé du Roy qui dura deux heures, ils allumerent un feu de joye [...]. Toutes les ruës furent illuminées, & ces illuminations continuerent pendant tout le temps que Sa Majesté demeura à Luxembourg. [...] Les Clochers estoient en feu, & quantité de flambeaux de cire blanche brûlerent toute la nuit devant la maison du Maire. Toutes ces illuminations furent accompagnées de cris de Vive le Roy »<sup>134</sup>.

Deux aspects sont à prendre en compte dans cet extrait : les personnalités présentes et l'organisation de l'entrée. Pour ce qui est du premier point, le *Mercure galant* nous donne des informations similaires à celles reçues lors des étapes précédentes. En effet, le Roi est accueilli en premier lieu par le responsable local, c'est-à-dire le major<sup>135</sup>. Entouré de la garnison, il rencontre ensuite les bourgeois, les premiers « vrais » Luxembourgeois – et encore, il est possible d'en douter, au vu de l'immigration qu'a connue la ville, comme discuté précédemment. Ces bourgeois lui offrent leurs hommages, mais il n'est aucunement fait mention de présents, alors que le Roi a l'habitude de recevoir quelques cadeaux durant ce périple, à Châlons puis à Verdun. Une absence de dons venant des membres de la cité pourrait être une volonté de Louis XIV, qui « ne souhaitoit point qu'on luy fist [une Entrée] ». Les villes françaises seraient alors différentes de Luxembourg, puisque les premières auraient droit d'accueillir leur souverain avec des cadeaux, tandis que la seconde n'aurait pas cette possibilité. Une autre hypothèse serait que les bourgeois ne veuillent pas offrir de présents au visiteur. En considérant qu'ils soient bien luxembourgeois de racines, cela serait un signe de méfiance ou de contestation face à leur dirigeant, jugé moins légitime ou moins apte à diriger leur pays. En

---

<sup>134</sup> *Voyage*, pp. 208-210.

<sup>135</sup> Probablement un certain M. de la Para. Inférieur hiérarchiquement au gouverneur et au lieutenant du Roi, le major gère la garde, les patrouilles et les fortifications (*Voyage*, p. 208).

revanche, si ce sont des Français ou d'autres étrangers arrivés dans les dernières années sous l'impulsion du gouvernement français, cela n'aurait plus que la seconde signification, c'est-à-dire que le Roi n'est pas digne de recevoir des cadeaux, car il gouverne mal la région. Le journal n'apporte évidemment pas de précision à cet effet, puisque cela renverrait une mauvaise image.

Pour revenir au premier contact entre Louis XIV et la ville, une autre source, un chroniqueur luxembourgeois du nom de Blanchart, mentionne plutôt un accueil par le maréchal de Boufflers, qui le conduit à l'hôtel du gouvernement, « à la porte duquel il luy présenta feu M. Wolf-Henry, baron de Metternich, chevalier, justicier des nobles et mareschal héréditaire de cette province à la teste d'un gros corps de noblesse d'icelle »<sup>136</sup>. Le marquis de Boufflers ayant déjà rejoint le Roi à Longwy, il serait alors parti en avant pour préparer l'arrivée, ou simplement l'accompagner à travers sa ville. Ce qui est plus intéressant dans cet extrait est la rencontre avec le baron de Metternich et le groupe de nobles, qui remplacent les bourgeois cités par Donneau de Visé. Pour ces personnages, il n'y a *a priori* pas de doute sur leur nationalité : ils sont luxembourgeois. Le Luxembourg était traditionnellement dirigé par les nobles, au travers des États généraux<sup>137</sup>. Les rencontrer aurait une alors importance particulière, et ce pour deux raisons. D'un côté, Louis XIV pourrait avoir une discussion avec ceux qui ont l'habitude de gérer ce pays. S'ils sont coopératifs, il pourrait apprendre d'eux pour optimiser son action sur place et donner ses ordres à Boufflers pour qu'il applique une certaine politique plus efficace. En retour, ils pourraient obtenir certains privilèges de la part du Roi, ou être les bénéficiaires de ses largesses. D'un autre côté, s'ils ne sont pas disposés ou invités à participer au gouvernement français, une discussion avec le souverain serait l'occasion de faire part de leurs griefs et *desiderata* concernant la politique française. Avec cet extrait, le témoignage de Blanchart ouvre d'autres portes d'interprétation, mais qui restent encore à fouiller pour espérer entrevoir une signification plus détaillée.

Durant toute la durée de la visite, le *Mercurie galant* évoque de nombreuses personnes, ou groupes de personnes. En prêtant attention, le lecteur peut remarquer que la grande majorité de ces personnes mentionnées sont étrangères à la ville de Luxembourg. En effet, le journal parle du major, du gouverneur, de la garnison – les soldats sont théoriquement français ou affiliés, mais ne forment probablement pas de corps luxembourgeois –, d'un « bataillon de Champagne », « d'Étrangers », des « Gouverneurs, Lieutenans de Roy, Officiers des Garnisons

---

<sup>136</sup> PETERS Johann (éd.), *Sebastian Franz de Blanchart...*, *op. cit.*, p. 55.

<sup>137</sup> CAUCHIES Jean-Marie. « Les assemblées d'états provinciaux... », *op. cit.*, p. 672.

d'Alsace, de Lorraine, & de Flandre, qui avoient eu permission de venir », de « M<sup>r</sup> le premier President du Parlement de Mets », ou encore de « plus de dix mille hommes de Treves, de Cologne, de Mayence, de Juliers, de Hollande, & de la Flandre Espagnole ; & l'on eust dit que toute la Champagne s'y estoit renduë »<sup>138</sup>. Dans ces pages, Donneau de Visé ne parle presque jamais de Luxembourgeois, et surtout pas pour décrire les spectateurs. Si la visite est accompagnée « de cris de Vive le Roy », il y a beaucoup plus de chances que ces acclamations proviennent d'une foule d'étrangers venus pour l'occasion, que de locaux sortis de chez eux pour célébrer la venue du Roi-Soleil. L'entrée de Louis XIV se fait donc dans une ville de Luxembourg qui semble vidée de ses habitants natifs, et remplie de Champenois, d'Alsaciens et d'autres Français et alliés. La cité n'aurait plus rien d'étranger à la France, mais pourrait être considérée comme partie intégrante du Royaume par son peuplement.

Le deuxième aspect intéressant dans l'extrait ci-dessus est la logistique mise en place pour accueillir le Roi. Tout semble organisé par Boufflers, en sa qualité de gouverneur de la place : « ce Marquis a tenu plusieurs Tables chaque jour, tant le soir que le matin à un fort grand nombre de couverts [...]. Comme jamais homme ne fut plus genereux, jamais dépense n'a été faite de meilleure grace »<sup>139</sup>. Le fait qu'il soit responsable de la visite royale montre que les Luxembourgeois n'ont plus de pouvoir décisionnel dans leur ville.

L'ancienne capitale ducal décorée et ornée de lumières. Aux fenêtres sont apposées des illuminations, « qui consistent en papier huylé dont le fond estoit noir avec trois fleurs de lies, un soleil et une couronne »<sup>140</sup>. Le symbole floral français se retrouve un peu partout dans la ville, comme l'atteste ces autres commandes des autorités citadines : « les festons, Blazons, escussions fleurs de Lÿs et ouvrages omploëz a l'ornement de la face de l'hostel de Ville pendant le dejour de se Ma<sup>te</sup> en cette ville »<sup>141</sup> ; « les vingt trois hottes de vin que l'on a faict couler en fontaine p<sup>r</sup> tesmoignage de la reiouissance publique a l'arrivee de sa Ma<sup>te</sup> en cette ville, y compris les fraiz d'une fleure de Lÿs et buze par lesquelles lad<sup>e</sup> fontaine est faicte »<sup>142</sup>. Un spectateur ne saurait douter qu'il se trouve en territoire français, par l'abondance de fleurs de lys dans les rues. La dernière archive citée mentionne une fontaine de vin qui jaillit d'une telle fleur. Ce détail peut tout de même avoir une forte valeur symbolique. Cela signifierait que

---

<sup>138</sup> *Voyage*, pp. 208-211.

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 254.

<sup>140</sup> Archives de la ville de Luxembourg, LU 1-10-31, f. 28.

<sup>141</sup> *Ibid.*

<sup>142</sup> *Ibid.*, f. 29.

l'abondance jaillit de la France pour en faire profiter les personnes présentes, d'une manière spectaculaire. Il est connu que les mises en scène étaient appréciées du Roi-Soleil, ce qui a sans doute incité les échevins à lui proposer un tel divertissement.

Ensuite, il est dit dans l'extrait ci-dessus que « les ruës étoient toutes tapissées de branches d'arbres suivant la coûtume du País ». L'adaptation de l'entrée aux coutumes locales est une pratique que le Roi a déjà rencontrée à Verdun notamment, avec les présents d'anis. C'est une manière de se démarquer des autres villes, et d'essayer d'en laisser un souvenir agréable au souverain.

Une autre manière de plaire à Louis XIV serait de se conformer à ses souhaits. *Le Mercure galant* semble au courant de son désir de ne pas faire d'entrée solennelle. Pourtant, en tirant au canon après qu'il est entré dans l'enceinte, pour célébrer la paix ramenée, la ville contourne un peu le protocole pour satisfaire le Roi, en lui rendant les hommages qu'il mérite selon elle<sup>143</sup>. Le demande du monarque de ne pas le célébrer est tout de même un peu paradoxale, car il arrive en grandes pompes en ayant veillé à arriver le jour prévu (voir le programme). Comme une sorte de fausse modestie, cela pourrait être un moyen de se faire désirer. Toutefois, si la ville cherche tout de même à honorer le Roi avec ce qui ressemble à une entrée solennelle, cela va à l'encontre de l'hypothèse qui voudrait que les bourgeois refusent de lui offrir des présents pour ne pas célébrer l'événement plus qu'il ne le mérite. Nous pourrions en conclure soit que les échevins et les bourgeois n'ont pas la même optique et réagissent de manière différente face à l'arrivée de Louis XIV, soit qu'ils veulent l'honorer simplement, et renoncent donc aux cadeaux tout en conservant les tirs de canon. Il est aussi envisageable que toutes ces hypothèses soient infondées, et que les raisons d'un tel accueil ne se trouvent pas dans les sources à notre disposition.

La journée se termine par un souper de deux heures qui ne mérite pas d'explications spécifiques de la part du journal. Blanchart donne pourtant un détail supplémentaire : « et comme le roy estoit accoutumé d'être servis dans les lieux où il entroit la première fois d'un met dont il n'avoit pas encore goûté, on luy présenta à Luxembourg un plat de lentilles, qu'il n'avoit encore jamais mangé »<sup>144</sup>. Si ce n'est qu'un détail, cela montre à nouveau la volonté luxembourgeoise de se démarquer et de laisser un (bon ?) souvenir au Roi.

---

<sup>143</sup> GANTELET Martial, « Pacifier un espace de guerre. Aux confins de la France et de l'Espagne, la frontière lorraine en 1659 », *Hémecht*, n° 62, 2010, pp. 435-449, pp. 438-439.

<sup>144</sup> PETERS Johann, *op. cit.*, p. 55.

Le roi de France semble reçu de la même manière que le gouverneur des Pays-Bas, le duc de Villahermosa, l'a été lors de son entrée le 10 août 1679. En effet, le visiteur espagnol a eu droit à trois coups de canon, un accueil par les dignitaires municipaux où il a reçu des hommages, et une cérémonie religieuse<sup>145</sup>.

En ce qui concerne Louis XIV, aucune source n'affiche son intérêt pour les festivités. Au lieu de cela, « le Roy ayant resolu de ne demeurer que deux jours à Luxembourg, monta à cheval aussi-tost qu'il y fut arrivé, & en alla visiter les Dehors »<sup>146</sup>. Avec cette information, le sens du voyage devient des plus nets, s'il ne l'était pas déjà. Le Roi n'a pas fait le déplacement pour se divertir ou pour prendre possession de la ville, il n'est là que pour visiter et développer ses défenses.

En conclusion, l'entrée dans Luxembourg n'a pas vraiment l'aspect d'une Joyeuse Entrée. Il n'y a que peu de célébrations, pas de mise en scène spécifique ; mais bien certains éléments qui la rapprochent d'une entrée solennelle, comme les coups de canons, et la rencontre avec des représentants de la ville – avec lesquels nous ignorons s'il y a eu des échanges. Le Roi profite aussi de son passage pour se plier à l'exercice de la grâce royale, et « fit ouvrir les Prisons à soixante & dix Malheureux »<sup>147</sup>. La libération de petits criminels est une habitude des visites royales, mais comme cet événement se produit le 25 mai, la veille de son départ, il faut imaginer que cet acte n'était pas prévu initialement – puisque deux jours ont été ajoutés au séjour<sup>148</sup>.

En revanche, plusieurs éléments peuvent faire penser à une entrée triomphale, comme l'omniprésence des hommes de guerre, la mention de Luxembourg comme étant ajoutée au nombre de ses conquêtes, et la venue des soldats et habitants des régions avoisinantes « pour remercier le Roy d'avoir pris cette Place, afin de la delivrer des courses de sa Garnison »<sup>149</sup>. Le fait d'armes prend le pas sur la relation entre souverain et sujets. La tradition n'a plus lieu, mais le Roi profite encore de cette habitude pour visiter ses villes en grandes pompes, avec une forte militarisation<sup>150</sup>.

---

<sup>145</sup> Archives de la ville de Luxembourg, *État civil, paroisses, garnison*, n° 13, f. 195v.

<sup>146</sup> *Voyage*, p. 241.

<sup>147</sup> *Voyage*, p. 259.

<sup>148</sup> MUSIN Aude et NASSIET Michel, « L'exercice de la rémission et la construction étatique (France, Pays-Bas) », *Revue historique*, n° 661, 2012, pp. 3-26, p. 13 et p. 18.

<sup>149</sup> *Voyage*, p. 211

<sup>150</sup> BRYANT Lawrence, *The King and the City in the Parisian Royal Entry Ceremony: Politics, Ritual, and Art in the Renaissance*, Genève, Droz, 1986, p. 216.

### *Les occupations du Roi*

Après être entré dans la ville, Louis XIV s'adonne à trois activités principales : les offices religieux, les rencontres diplomatiques, et bien sûr les inspections de fortifications. Le premier après-midi, visitant les alentours de la ville, « [Sa Majesté] vit les attaques de ses Troupes pendant le siege », afin d'assimiler ce qui s'y était passé et d'en tirer des leçons<sup>151</sup>. Les journées du 22 et du 23 mai suivent un schéma similaire : il consacre la matinée aux entretiens avec divers émissaires, puis assiste à une messe, prend connaissance d'une maquette de fortifications, et passe l'après-midi dans les remparts, mines et fossés. La journée du 24 est consacrée au Conseil – bien qu'il en tienne plusieurs tous les jours –, et celle du 25 de nouveau aux fortifications.

Il assiste quotidiennement à une messe, chaque jour dans un édifice différent, à qui il remet des dons d'argent. Nous reparlerons dans le chapitre suivant des différents ordres religieux visités. En plus de cela, « l'un des Musiciens de [Sa Majesté] [...] y prit quelques Instrumens, & quelques voix, & fit chanter dans les Eglises où le Roy entendit la Messe à Luxembourg [...] »<sup>152</sup>. Faire jouer de la musique de cette manière, dans un espace public, ne fait que renforcer la mise en scène déjà orchestrée du début à la fin. Par des musiques bien menées, le spectacle devient une représentation du gouvernement du Roi, qu'il conduit comme un maître de musique<sup>153</sup>.

Les rencontres diplomatiques sont un aspect qui n'a pas encore été envisagé durant ce voyage. Pourtant, une fois à Luxembourg, elles se font nombreuses, et avaient donc été planifiées. Le Roi accorde le 22 des entrevues au baron d'Ingelheim, au baron von Eltz et au comte de Schellard, envoyés respectifs des électeurs de Mayence, Trêves et palatin. Le lendemain, c'est au tour du comte de Fürstenberg accompagné de Monsieur Ducker, envoyés colonais, et du Cardinal-Landgrave de Fürstenberg, évêque de Strasbourg. Hormis ce dernier, tous ces diplomates proviennent des principautés les plus importantes de l'ouest du Saint-Empire. Comme il a été évoqué dans l'introduction du *Mercure galant*, le voyage de Louis XIV avait éveillé quelques craintes dans ces régions, basées sur les ambitions expansionnistes françaises. Le journal ne mentionne pas ce qui a pu ressortir de ces entretiens, mis à part les politesses échangées. Dans tous les cas, ils sont l'illustration idéale des tractations

---

<sup>151</sup> *Voyage*, p. 242.

<sup>152</sup> *Voyage*, p. 256.

<sup>153</sup> MONTAGNIER Jean-Paul, « Sacred Music... », *op. cit.*, p. 93.

diplomatiques qui ont cours à l'époque, afin de faire pencher l'un ou l'autre État en leur faveur. Si rien n'a filtré dans le récit, il est possible qu'aucune avancée positive pour la France n'ait été faite, ce qui enlèverait toute nécessité d'en communiquer les résultats.

En parallèle, le Roi reçoit deux de ses ambassadeurs, le comte d'Avaux qui est en poste à La Haye, et Monsieur Foucher qui revient de Mayence. Le lecteur apprend par Donneau de Visé que le premier « receut [de Sa Majesté] de nouvelles instructions touchant les negociations ordinaires de son Ambassade », et qu'elle « luy dit qu'il continuast à le servir de la mesme sorte, & qu'il seroit content »<sup>154</sup>. Il ne s'étend pas plus sur le sujet, à l'instar des entretiens précédents, confirmant sa position de journaliste davantage mondain que politique. Raymond Baustert précise toutefois que la mission de Foucher à Mayence avait pour but d'évaluer la possibilité d'obtenir la succession du Palatinat pour la belle-sœur du Roi, la Princesse palatine<sup>155</sup>. Ses prétentions mènent au ravage de cette région, deux ans plus tard. En rencontrant toutes ces personnalités, Louis XIV prépare son avenir diplomatique sous le couvert d'une simple visite en province.

Sa dernière occupation, et aussi la plus importante en durée, est l'inspection des installations. Pendant presque six demi-journées sur les dix qu'il passe à Luxembourg, il parcourt avec intérêt remparts et campagnes afin d'en saisir chaque recoin et d'en améliorer la structure. En plus de cela, il consulte deux maquettes de places fortes : celle de Luxembourg, conservée près du collège des Jésuites, et celle de Mont-Royal<sup>156</sup> qui a été amenée pour l'occasion. Ces plans font partie de son projet global, qui verrouillera entièrement la frontière. Comme nous l'avons déjà évoqué, c'est aussi l'occasion d'instruire les jeunes princes présents. Ceux-ci, tout comme les autres courtisans, « en voyant les Fortifications de la Place, [avoient] pris grand plaisir à se mettre devant les yeux tout ce qui s'estoit passé pendant le Siege. [Ils avoient] examiné les Attaques & les Tranchées, admiré la conduite du General, l'intrepidité des Soldats, le genie & l'adresse de Mr de Vauban à conserver les Assiegeans »<sup>157</sup>. Cette activité arrive comme le clou du voyage, qui comble la Cour. Cela vaut même une réflexion de la part de Louvois : « les courtisans, contre leur ordinaire, n'y ont rien trouvé à redire »<sup>158</sup>.

---

<sup>154</sup> *Voyage*, p. 253.

<sup>155</sup> *Ibid.*

<sup>156</sup> La forteresse de Mont-Royal est alors en construction. Elle n'est ici mentionnée que sous le nom de Trarback, la ville où elle est bâtie.

<sup>157</sup> *Voyage*, p. 260.

<sup>158</sup> Lettre de Louvois au Contrôleur général du 25 mai 1687, citée par ROUSSET Camille, *Histoire de Louvois et de son administration politique et militaire jusqu'à la paix de Nimègue*, Paris, Didier, vol. 3, 1872, p. 344.

Ainsi se termine la visite de Louis XIV à Luxembourg.

« Ce prince avoit paru paru [...] plutôt en Père qu'en Roy. Sa douceur & sa bonté s'estoient fait connoître. Il s'estoit montré familier sans descendre de son rang ; on avoit eu un libre accès auprès de luy ; ceux qui luy avoient présenté des Requestes avoient esté écoutez, & la plupart avoient obtenu les graces qu'ils avoient demandées [...] ; la Noblesse avoit eu un libre accès jusque dans sa Chambre ; il avoit permis plusieurs fois au Peuple de le voir dîner [...] ; ils avoient admiré la devotion de Sa Majesté, & la pieté que son exemple inspire à toute sa Cour ; il avoit fait des grands dons dans la Ville [...] ; enfin tout concouroit à faire aimer, & regretter ce Grand Prince ».

Donneau de Visé n'aurait pas pu idéaliser davantage le séjour, mais il résume ce voyage qui a atteint ses objectifs : la visite des installations, le divertissement de la cour, la rencontre de diplomates, et la propagande du souverain. De plus, tout cela s'est passé sans incident majeur relaté dans les milieux français ou non français.

#### **d) Mise en relation avec Fribourg et Strasbourg**

Maintenant que la visite de Louis XIV à Luxembourg a été détaillée et questionnée, nous pouvons nous demander si elle rentre dans la mouvance des dernières visites du monarque dans des villes similaires, à savoir Fribourg-en-Brisgau et Strasbourg, conquises respectivement en 1677 et 1681, et visitées toutes les deux en 1681. L'entrée à Luxembourg pourrait aussi être un cas particulier, et la ville pourrait représenter réellement une ville exceptionnelle aux yeux du Roi. Pour analyser ces deux autres entrées, nous pouvons toujours nous baser sur les mémoires du marquis de Sourches et le *Mercure galant*, mais aussi sur la littérature scientifique qui les ont déjà abordées. Si les sources ne sont pas très prolixes concernant Fribourg, elles le sont davantage pour Strasbourg.

En effet, dès les premières mentions de la capitale alsacienne, le lecteur retrouve le ton laudatif de Donneau de Visé qui parle d'« une Ville de la beauté & de l'importance de Strasbourg »<sup>159</sup>. Ensuite, contrairement à Luxembourg, il fait parler les dirigeants Strasbourgeois qui viennent se soumettre au Roi, la ville venant d'être prise. S'il n'est pas possible de faire de même à Luxembourg, cela pourrait confirmer qu'il n'y a plus de natifs aux commandes. De son côté, Sourches raconte les salves tirées dès l'entrée du Roi par les canons capturés. Après quoi « il monta à cheval pour aller voir l'endroit que MM. De Louvois et Vauban [...] avoient choisi pour y construire une citadelle »<sup>160</sup>. Il reçoit ensuite des représentants de différents États, inspecte un bataillon, assiste à une messe et repart dans des « cris *Vive le Roy*, meslez de mille Eloges à la gloire de cet auguste Monarque »<sup>161</sup>. Dans deux villes différentes, le spectateur fait face à deux scénarios presque identiques.

Quant à la visite de Fribourg, elle est plus succincte mais suit un schéma similaire, avec également un château à visiter. Gilles Buscot, dans son ouvrage retraçant l'évolution des fêtes princières dans cette ville, signale que Louis XIV arrive dans une ville illuminée et décorée de fleurs de lys et y inspecte des garnisons et des fortifications, c'est-à-dire le même déroulement qu'à Luxembourg<sup>162</sup>. Il ajoute que le Roi essaie de créer un lien de sympathie avec la population, car la ville n'est pas acquise définitivement et pourrait servir de monnaie d'échange

---

<sup>159</sup> *Mercure galant*, octobre 1681, conservé à la Bibliothèque nationale de France, *Fonds du service reproduction*, 8-Lc2-33, p. 309.

COSNAC Gabriel-Jules (comte de) et BERTRAND Arthur (éd.), *Mémoires du marquis de Sourches...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 38.

<sup>161</sup> *Mercure galant*, *op. cit.*, p. 374.

<sup>162</sup> BUSCOT Gilles, *Pouvoirs et fêtes princières à Fribourg-en-Brisgau (1677-1814)*, Paris, Peter Lang, 2010, p. 19 et p. 72.

dans des négociations futures<sup>163</sup>. Toute de même, l'entrée est un peu plus complète, car une porte a été érigée près du logement pour l'occasion<sup>164</sup>. Si le lecteur du récit de Donneau de Visé peut croire que la visite de Luxembourg est un événement exceptionnel, une fois à la lumière d'autres exemples, il s'avère qu'il n'en est rien. Une différence est la volonté expresse du Roi de ne pas faire d'entrée solennelle, qui empêche les autorités citadines d'organiser un spectacle plus grandiose, telle que la porte de Fribourg. Il y en aurait une autre, pointée par Buscot pour son cas : le souverain ne se serait pas arrêté dans le centre de la ville, empêchant de fait les représentants de celle-ci de lui remettre les clés, ou un quelconque présent. En revanche, cette réciprocité caractéristique d'une entrée solennelle se retrouve à Strasbourg, quand les dirigeants se soumettent au Roi, et à Luxembourg, quand les bourgeois lui remettent leurs hommages. Une Joyeuse Entrée à la mode louis-quatorzienne des années 1680 n'est donc pas clairement définissable. Elle garde certaines traditions, en supprime d'autres, mais n'est pas régulière d'une ville à l'autre. Regarder ailleurs peut donc parfois aider à appréhender les circonstances d'un événement.

---

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>164</sup> *Ibid.*, p. 79.

### III) Le Luxembourg face à la France

#### a) La réception de l'occupation française

Pendant environ quatorze années, les Luxembourgeois ont vécu sous la domination française, faisant une pause dans la présence espagnole. Comparer les deux types d'administration du territoire serait intéressant, mais nous nous contenterons de quelques évocations de l'opinion des locaux envers leurs gouverneurs ibériques.

En juin 1684, les Espagnols cèdent Luxembourg, et quittent la ville sur une mauvaise note selon la population locale. En effet, l'acte de capitulation signale que, durant le siège par le maréchal de Créquy, les soldats espagnols de la garnison se sont mal comportés envers les habitants, qui n'ont eu d'autre choix que de se soumettre aux militaires<sup>165</sup>. En revanche, il indique que ces mêmes habitants se sont comportés comme de vrais Luxembourgeois, c'est-à-dire qu'ils sont restés fidèles à leur pays et à leur duc, le roi d'Espagne, en tenant tête aux Français<sup>166</sup>. Néanmoins, avec le temps et la pression constante mise par les assiégeurs, ils se sont résolus à capituler, car il n'y avait aucune perspective d'aide de la part des Espagnols<sup>167</sup>. Ils étaient incapables d'envoyer des renforts, puisque les Français avaient pris soin de bloquer la route de Bruxelles avec une armée. Quoi qu'il en soit, cet abandon laisse un goût amer aux Luxembourgeois. Il reste à voir si cela les pousse à changer d'allégeance pour se lier aux occupants français, alors qu'ils se qualifient eux-mêmes de sujets fidèles.

L'autre témoignage intéressant concernant cette période est celui de l'abbé Feller. Il mentionne une quantité non négligeable de faits, qui permettent de ressentir à la fois son opinion personnelle et l'ambiance générale dans la ville. Concernant les Français avant qu'ils ne prennent possession de Luxembourg, il laisse à penser qu'ils étaient craints. Cela s'illustre par le fait qu'il organise à plusieurs reprises (10, 17 et 24 avril, 30 octobre et 6 novembre 1683) des prières pour la nécessité publique, afin d'invoquer la Vierge Marie qui leur viendrait en aide face à la présence des soldats français dans le pays<sup>168</sup>. Les troupes étaient alors occupées à prendre possession des territoires annexés *via* les réunions. À la même époque, la ville accueille

---

<sup>165</sup> ANL, *Appels et levées, commandement, justice et police militaire ; charges, logement, fournitures et prestations ; faits et événements de guerre ; forteresses ; travaux de fortification et approvisionnements (1670-1700)*, A-XVII-3, ff. 104-105.

<sup>166</sup> *Ibid.*

<sup>167</sup> *Luxembourg et Vauban. 1684-1984... Exposition...*, *op. cit.*, p. 59.

<sup>168</sup> « *Proces fuere in nostro templo pro publicis necessitabus* » (Archives de la ville de Luxembourg, *État civil, paroisses, garnison*, n° 13, f. 235r).

la légion espagnole dans l'allégresse, avec des illuminations et la présence de la foule<sup>169</sup>. Son registre confirme que les Luxembourgeois sont pro-Espagnols à ce moment-là et qu'ils leur sont fidèles, tandis que les Français sont considérés comme des envahisseurs.

Par la suite, l'abbé modifie sa façon de voir les choses. Les Français s'établissent de plus en plus dans la ville, et cela se ressent. Le jour où les récollets sont remplacés, lors de l'épisode du 10 juillet 1684 que nous avons déjà évoqué, Feller écrit : « pourvu que tous ceux qui offensent l'Église comme ces Belges soient chassés »<sup>170</sup>. De cette manière, il exprime son ressentiment envers les récollets de sa ville, avec lesquels il n'est pas dans les meilleurs termes<sup>171</sup>. Toutefois, il réagit hostilement face à ces religieux, qu'il classe en tant que « Belges », alors qu'il provient lui-même de cette région. Se sent-il déjà français après un peu plus d'un mois ? De plus, le « Belge » ne semble pas être considéré comme un mauvais catholique, puisque le *Mercurie galant* parle de « Bourgeois qui sont fort devots, & Flamans en ce point-là »<sup>172</sup>. En se tenant à ce point de vue, provenir des Pays-Bas espagnols serait un signe de dévotion. Le commentaire de l'abbé Feller n'est donc pas très cohérent, si ce n'est qu'il veut que l'Église soit respectée. En ce sens, il se conforme à la politique religieuse intolérante mise en place par les Français. Son soutien à cette politique française pourrait être idéologique, mais elle pourrait aussi simplement être une sorte de façade pour se faire bien voir des nouveaux dirigeants, et en profiter pour faire chasser ses concurrents. Malgré tout, comme son registre paroissial n'est pas censé être lu par beaucoup de personnes, il serait étonnant qu'il dégage une telle véhémence à l'égard des moines récollets pour être dans les petits papiers des autorités. Un mélange de mépris et d'idéologie catholique stricte serait donc plus probable. Les raisons de l'évocation des origines belges restent tout de même floues, à moins qu'il ne se considère réellement comme étranger aux Pays-Bas.

La tension entre l'abbé et l'ordre est récurrente, comme le montre une autre annotation. Une procession des récollets est reniée par les autorités, alors que celle de Feller est autorisée<sup>173</sup>. Le renseigner dans son registre pourrait être une forme de jubilation personnelle. Aussi, cela illustre encore l'affinité qu'il entretient avec les Français. Il commence même à mentionner des

---

<sup>169</sup> *Ibid.*, f. 265r.

<sup>170</sup> « *Utinam et cum illis Belgicis omnis infestatio contra Ecclesiam parochialem abiret!* » (trad. libre ; Archives de la ville de Luxembourg, *État civil, paroisses, garnison*, n° 13, f. 302r).

<sup>171</sup> ZETTINGER Léon, « La chronique... », *op. cit.*, n° 23, 1971, pp. 59-77, p. 59.

<sup>172</sup> *Voyage*, p. 214.

<sup>173</sup> Archives de la ville de Luxembourg, *État civil, paroisses, garnison*, n° 13, f. 330r.

événements liés à la cour de France, comme la naissance du duc de Berry<sup>174</sup> en août 1686, ou la visite de la princesse d'Harcourt en novembre 1691<sup>175</sup>. Son intérêt pour les affaires françaises grandit avec les années. Cela peut se comprendre, puisqu'au plus le temps passe, au plus la possibilité de retourner au roi d'Espagne diminue. Ses motivations à apprécier l'administration française s'expliquent aussi par les dons qu'il reçoit de Louis XIV lorsqu'il vient visiter Luxembourg, pour compenser la petitesse de son bénéfice. En réaction à cette offrande, il écrit qu'il souhaiterait que la situation perdure de cette manière pendant des années encore<sup>176</sup>. L'intégration au royaume de France porte donc ses fruits, même si cela se produit peut-être à une très petite échelle, autour de l'abbé Feller.

Son avis personnel n'est pas obligatoirement représentatif de la pensée collective luxembourgeoise. Malgré tout, il mentionne également des réactions plus générales dans Luxembourg. Lors de la procession à la Vierge du 20 mai 1685, il met en avant l'incompréhension ambiante : la ville est protégée par cette sainte patronne depuis des années et devait repousser les Français, mais la procession affiche Marie comme protectrice de la France, du Roi et de ses sujets<sup>177</sup>. L'utilisation de cette figure sainte par les deux parties fâche la population locale, qui n'accepte pas que ses ennemis passés s'approprient des traditions luxembourgeoises. Cependant, la France est patronnée par la Vierge Marie depuis 1638 et le vœu de Louis XIII en réponse à la naissance du futur Louis XIV, tandis que la ville de Luxembourg a choisi la sainte en 1666, et le duché entier ainsi que le comté de Chiny ont suivi en 1678, face à la menace des troupes de Louis XIV<sup>178</sup>. Il n'est donc pas question d'appropriation d'une part ou de l'autre, mais simplement d'un conflit de coutumes. Les Français ont toutefois le plus grand intérêt à profiter de cette ressemblance dans les rites pour faire ressortir les points communs des deux groupes. Nous reparlerons de ce problème dans la prochaine section.

Par ailleurs, le registre paroissial signale que les récollets de Luxembourg sont réticents à l'idée de célébrer les funérailles du maréchal de Créquy, décédé en février 1687<sup>179</sup>. Bien que ces religieux soient supposés français depuis qu'ils ont été remplacés, ils voient d'un mauvais

---

<sup>174</sup> *Ibid.*, f. 354v.

<sup>175</sup> *Ibid.*, f. 452r.

<sup>176</sup> « *Utinam in annos continuat* » (*Ibid.*, f. 347r).

<sup>177</sup> *Ibid.*, f. 327v.

<sup>178</sup> LAURENTIN René, *Le vœu de Louis XIII. Passé ou avenir de la France*, Paris, Œil, 1988, pp. 128-129 ; HEINZ Andreas, « Die Wallfahrt zu Maria, der 'Trösterin der Betrübten' », *Hémecht*, vol. 46, n° 1 : "Fir Glawen a Kultur". *Les Jésuites à Luxembourg. Die Jesuiten in Luxembourg (1594-1994)*, 1994, pp. 125-139, pp. 131-133.

<sup>179</sup> Archives de la ville de Luxembourg, *État civil, paroisses, garnison*, n° 13, f. 363v.

œil ce dernier hommage à l'homme qui a conquis la ville. Il est possible que le remplacement n'ait été que partiel, ou que les nouveaux arrivants se soient adaptés à leurs fidèles luxembourgeois et défendent désormais leurs positions. Dans un cas comme dans l'autre, les autorités les ont obligés à participer aux funérailles. Cela a de quoi susciter des sentiments contre les Français.

Même si les années passent, les Luxembourgeois restent tels qu'ils l'ont annoncé lors de leur capitulation : fidèles au roi d'Espagne, et opposés aux Français. En 1692, un imprimeur de la ville réédite les coutumes du duché de Luxembourg et du comté de Chiny avec l'accord du Conseil privé des Pays-Bas, et en adressant son ouvrage au roi d'Espagne<sup>180</sup>. Pour certains, la ville appartient encore aux Espagnols, et retournerait dans leur giron dans un futur plus ou moins proche. Ils restent attachés au particularisme ducal par opposition à l'absolutisme français qui leur est imposé. Dans cette optique, les lois françaises n'ont aucune valeur, puisqu'elles ne sont pas discutées par les États provinciaux qui n'ont pas été réunis pendant l'occupation française<sup>181</sup>. Les Français sont donc rejetés, et la restauration de l'autorité espagnole est voulue lorsque les négociations de Ryswick prennent place<sup>182</sup>. Leur vœu est exaucé, et après quatorze années, la ville est restituée par les Français. L'abbé Feller fait part de la joie de toute la patrie qui célèbre le départ des occupants<sup>183</sup>. Il raconte l'accueil de l'électeur palatin et de la garde espagnole, venus reprendre possession de la ville. Pour couronner le tout, il invoque la grâce de Dieu, pour bénéficier encore de nombreuses années de bonne gouvernance. En agissant de la sorte, il change de camp à nouveau, à moins qu'il n'ait jamais que profité de la présence française, sans pour autant la soutenir.

---

<sup>180</sup> *Coutumes générales des pays duché de Luxembourg et comté de Chiny*, Luxembourg, André Chevalier, 1692.

<sup>181</sup> BRUNEEL Claude et DE MOREAU DE GERBEHAYE Claude, « État, tiers état... », *op. cit.*, p. 361.

<sup>182</sup> *Ibid.*, p. 357.

<sup>183</sup> « *Civitatis huic et totae patriae salus facta est* » (Archives de la ville de Luxembourg, *État civil, paroisses, garnison*, n° 13, f. 564r).

## **b) La question jésuite et janséniste**

### ***Les Jésuites de Luxembourg***

Le dernier élément que nous analyserons ici est la place parmi les ordres religieux que les Jésuites occupent dans la ville de Luxembourg, et les modifications qu'est venue apporter la période française. Les Jésuites sont déjà implantés durablement avant l'arrivée de Français. En effet, environ vingt-cinq religieux de cet ordre peuvent être comptés en permanence à Luxembourg depuis l'implantation du collège en 1594<sup>184</sup>. Ils se placent en bonne position parmi les autres ordres, selon l'observation du *Mercure galant* :

« La Paroisse est étroite, & il n'y a qu'un doyen, & dix Ecclesiastiques. [...] Il y quarante-cinq Religieux dans le Convent des Recolets [...] qui sont en tres-grande reputation en cette Ville-là, & fort estimez & aimez de toute le Peuple. [...] Les Jesuites y ont une tres-grande Eglise, fort propre, & fort riche. [...] Ils tiennent le College, & ces Peres sont ordinairement au nombre de vingt-cinq. [...] Les Capucins y ont aussi un Convent, dans lequel on ne trouve que des Religieux François, dont le nombre peut égaler celui des Jesuites. [...] [L'Eglise] des Dominicains, qui a esté fort endommagée par le Canon, n'est pas encore retablie »<sup>185</sup>.

Parmi les membres de la paroisse Saint-Nicolas, il faut également noter que seul l'abbé Feller ne fait pas partie des Jésuites<sup>186</sup>. Depuis leur arrivée, ces derniers ont réussi à s'implanter dans la vie quotidienne de la population, notamment en prenant en charge le patronage marial dès sa création. Ainsi, c'est à eux qu'il revient de célébrer l'élection par les États provinciaux de la Vierge au statut de protectrice du duché et du comté de Chiny<sup>187</sup>. À partir de ce moment, ils sont responsables de la procession mariale annuelle, qui se tient chaque quatrième dimanche après Pâques au départ de leur église<sup>188</sup>. Le siège de la ville en 1683-84 leur donne aussi l'occasion d'étendre leur influence, en prêchant parmi la garnison, qui est un groupe social très important à Luxembourg, en nombre comme en utilité<sup>189</sup>. Par ce moyen, ils s'emparent d'une partie des prérogatives des moines récollets, qui ont traditionnellement la confiance des troupes

---

<sup>184</sup> BIRSENS Josy, « La pastorale urbaine... », *op. cit.*, p. 192.

<sup>185</sup> *Voyage*, pp. 213-221.

<sup>186</sup> BIRSENS Josy, « La pastorale urbaine... », *op. cit.*, p. 186.

<sup>187</sup> HEINZ Andreas, « Die Wallfahrt zu Maria... », *op. cit.*, p. 133.

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 129 et p. 134.

<sup>189</sup> BIRSENS Josy, « La pastorale urbaine... », *op. cit.*, p. 193.

postées là. Ils participent aussi à la propagation de la foi catholique, en ce compris l'importance du culte marial. La présence française dans la région, même involontairement, participe déjà à l'extension de l'ordre jésuite à Luxembourg.

Par la suite, les Français continuent à mettre un peu en avant les Jésuites. Cela peut s'illustrer lors du voyage de Louis XIV dans la ville, par le fait qu'il assiste à une messe à deux reprises dans l'église de l'ordre, alors qu'il ne se rend qu'une seule fois chez les autres. Deux visites royales impliquent deux occasions de bénéficier de ses largesses, qui peuvent être utilisées au développement de l'ordre. Le Roi est ouvertement favorable à la Compagnie de Jésus, puisque son confesseur est jésuite, le père de la Chaize<sup>190</sup>. Mais l'implication française dans la politique religieuse transparait principalement lors de la procession du 20 mai 1685.

### *La procession à la Vierge Marie*

Ce jour-là a lieu la fête annuelle dédiée à la sainte patronne du Luxembourg. Pour l'occasion, les pères jésuites ont commandé un texte descriptif des festivités à un imprimeur de Metz, Pierre Collignon, qui travaille sous privilège royal<sup>191</sup>. Le choix de l'imprimeur est déjà évocateur du lien que les jésuites de Luxembourg ont avec la France. Le titre est aussi représentatif de comment les Luxembourgeois se positionnent par rapport à leurs nouveaux administrateurs : « La Sainte Vierge Patronne honorée & Bienfaisante dans la France & dans le Luxembourg »<sup>192</sup>. France et Luxembourg apparaissent comme deux entités distinctes, mais reliées par l'adoration d'une même figure religieuse. Ce petit décalage vis-à-vis de la vision française se retrouve encore dans le sous-titre, où la ville de la procession est présentée comme « la Capitale de la Province », alors que nous avons vu qu'elle n'occupait pas cette place durant la période française, ni même théoriquement durant la période précédente, car toutes les villes avaient le même statut légal<sup>193</sup>. Les Luxembourgeois n'ont pas abandonné l'idée qu'ils avaient un rôle plus important dans leur région que n'importe quelle autre ville. Toutefois, en utilisant le terme « province », ils acceptent la domination étrangère.

Grâce au contenu de ce carnet, nous avons une idée plus précise du spectacle proposé. La procession s'ouvre par l'apparition de trois Génies : l'Église, la France et le Luxembourg, équipés respectivement des clés de la ville – elles avaient effectivement été confiées à la Vierge

---

<sup>190</sup> GAY Jean-Pascal, « Louis XIV », *op. cit.*, p. 478.

<sup>191</sup> *Procession*, p. 9.

<sup>192</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>193</sup> CAUCHIES Jean-Marie. « Les assemblées d'états provinciaux... », *op. cit.*, p. 675.

Marie<sup>194</sup> –, de fleurs de lys, et de lions. Chacun tient un mot le représentant. Dans le cas de la France, elle est qualifiée d'« appui » pour « la douce gloire » du Luxembourg<sup>195</sup>. Cela ne semble pas rejeter la présence française, que du contraire. Cet embrassement de la France est confirmé par une inscription : « Le Ciel bénit cette harmonie / Qui tient nos cœurs si bien-unis / Et la Terre en paroît ravie »<sup>196</sup>. L'association des trois entités est, selon eux, bénéfique à la Terre et harmonieuse, donc sans dissidence de la part d'un groupe. Les Jésuites s'efforcent aussi de s'attirer les faveurs de l'Église et de la France, en les représentant sous leur plus beau jour. Pour cause, ils avaient été accusés de renier l'une comme l'autre depuis la fin du siècle précédent<sup>197</sup>.

Ensuite, des rois français se succèdent en mettant en évidence leurs actions favorables au culte marial, pour terminer par Louis XIII sur son char de triomphe, qui rappelle le vœu qu'il a fait pour remercier la Vierge de lui avoir donné un héritier. Louis XIV est alors évoqué, en annonçant que « toute gloire vient du Ciel »<sup>198</sup>. C'est l'occasion de louer ses exploits :

« Pendant que la Terre étonnée / De cent prodiges inouïs, / Que fait l'admirable LOUIS. / Ne comprend pas le but de cette destinée ; / Le Ciel applaudissant à ses faits glorieux, / Nous dit que ce grand Roi s'acquerant la victoire / Travaille bien moins pour sa gloire / Que pour l'honneur de la Reine des Cieux »<sup>199</sup>.

Personne sur Terre ne peut comprendre la mission que le Roi s'évertue à remplir, et ce, uniquement pour la gloire de Marie. En parlant de la sorte, les jésuites se font les chantres de l'absolutisme français. Il y a évidemment une part importante de flatterie dans ce geste. Parmi les exploits du Roi-Soleil, le spectateur peut apercevoir la « prise de la Hollande, & [le] retablissement du culte de la Vierge dans ses Temples reconciliez », « [les] adversaires du culte de la Mere de Dieu chassez de Port-Royal & de la France », *etc.*<sup>200</sup>. Tout cela renforce l'idée d'une lutte contre toute confession qui s'éloigne du catholicisme. En offrant une représentation de cette politique, le message pourrait passer plus facilement.

---

<sup>194</sup> *Procession*, p. 134.

<sup>195</sup> « *O et praesidium et dulce decus meum* » (Horace, *Odes*, I, 2 ; trad libre ; *Ibid.*, p. 93).

<sup>196</sup> *Ibid.*, p. 94.

<sup>197</sup> BERNAUER James, « Anti-Jesuit Polemic », dans WORCESTER Thomas (dir.), *Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, *op. cit.*, pp. 30-35, p. 3.

<sup>198</sup> « *A Coelo decus omne venit* » (trad. libre ; *Ibid.*, p. 102).

<sup>199</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>200</sup> *Ibid.*, p. 103.

S'il fallait se fier à leur seul discours, Louis XIV aurait fait des merveilles pour le Luxembourg, notamment en remettant les villes annexées lors des réunions à leur place originelle, c'est-à-dire au sein du duché<sup>201</sup>. Ils continuent en déclarant « que [la Province de Luxembourg] attribue l'éloignement de ses maux & le retour de son bonheur à la protection de sa chère PATRONNE »<sup>202</sup>. Paradoxalement, ils associent la Vierge Marie au départ des maux luxembourgeois, sous-entendu les Espagnols, alors qu'ils l'avaient élue sainte patronne pour la protéger des Français. Dans cet extrait, le retournement de la situation et des mentalités est flagrant. Marie est aussi assimilée aux Français, qui assurent désormais la protection de la province. L'ambiguïté entre les deux continue avec l'apparition d'un char en l'honneur de la Vierge, mais qui a pour corps un soleil, une métaphore évidente pour Louis XIV, accompagné d'un mot : « j'accorde la paix après les nuages »<sup>203</sup>.

La procession se clôture avec le cortège des personnalités municipales :

« La Congregation des jeunes Hommes & celle des Bourgeois mariez chacune sous son Etandart, & les Corps des Métiers suivront immédiatement le dernier Char. Après quoi l'on verra marcher les Ordres Religieux & le Clergé, au milieu duquel la Statue de Nôtre-Dame de Consolation sera portée par les Peres de la Compagnie de IESUS. Ensuite marcheront Messieurs les Magistrats, & Messieurs du Conseil du Roi avec des flambeaux ; et le Tres Saint Sacrement, sera porté par Mr. L'Abé d'Epternach assisté de ses Religieux revêtus de leurs Chapes. Monsieur le Marquis de Lambert Gouverneur de la Place suivi des principaux officiers accompagnera la Procession »<sup>204</sup>.

L'ordre des personnes mentionnées a toute son importance, puisqu'il reflète la classification de la société et la préséance de certains par rapport à d'autres. La position centrale est la statue de Notre-Dame, qui est le fondement de la procession. Pour la porter, les jésuites se sont dévoués, se mettant de fait au cœur des événements. Autour d'eux sont regroupés les autres ecclésiastiques d'un côté, et les représentants de Louis XIV de l'autre. Les Français occupent une place de choix, au détriment des personnalités locales, comme les bourgeois et les Métiers, ou encore l'abbé d'Echternach, qui sont relégués aux extrémités du cortège. Enfin,

---

<sup>201</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>202</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>203</sup> « *PACEM POST NUBILA REDDO* » (trad. libre ; *Ibid.*).

<sup>204</sup> *Ibid.*, pp. 107-108.

le gouverneur et ses officiers ne font qu'accompagner la procession. Ainsi, il est affiché qu'ils n'endossent aucun rôle particulier dans l'organisation des festivités, au contraire des membres du conseil royal qui sont mis en exergue.

Ce cortège fait halte à trois reprises dans des théâtres montés pour l'occasion. Le premier représente le Roi faisant des libéralités, notamment en faisant un don pour la réparation de la chapelle Notre-Dame de Consolation. Le deuxième lui fait endosser le costume du dieu Mars, qui commande à ses Cyclopes de cesser les bombardements néfastes au temple de la Vierge. À nouveau, la scène est paradoxale puisque le mot d'accompagnement injecte aux profanes destructeurs de s'en aller, alors que les Français sont eux-mêmes à l'origine de la destruction de la ville l'année précédente<sup>205</sup>. Le troisième et dernier théâtre illustre le retour de l'abondance occasionné par la procession qui ramène la statue dans son sanctuaire.

Dans l'ensemble, la procession semble très francocentrée, alors qu'elle est organisée par une communauté qui était encore étrangère un an auparavant. Comme nous l'avons dit, les Jésuites ont pour habitude d'essayer de flatter les autorités spirituelles et temporelles. Malgré tout, pour une procession qui se produit annuellement depuis plusieurs décennies, elle ressemble davantage à une propagande à peine déguisée au profit des nouveaux occupants. En agissant de la sorte, les jésuites luxembourgeois se font l'outil de la politique française dans la région. S'ils s'intègrent dans le paysage politique français, ils gagnent en publicité et sont donc la cible de critiques, dont celle d'Antoine Arnauld, qui répond directement à ce carnet descriptif.

### ***Arnauld et son Avis aux RR. PP. Jésuites sur leur procession de Luxembourg***

Antoine Arnauld<sup>206</sup> s'est illustré en tant que représentant du jansénisme dans sa lutte contre la Compagnie de Jésus. Il est connu pour ses publications très critiques envers les Jésuites. Le commentaire qu'il a écrit à propos de la procession de Luxembourg n'échappe pas à la règle. Cela n'est pas étonnant, étant donné que le jansénisme tel que prôné à Port-Royal s'oppose au culte marial<sup>207</sup>. Sa principale critique est que les organisateurs, « Avides de recueillir le fruit de [leurs] basses Flatteries », ont distribué un imprimé au public, ce qui a

---

<sup>205</sup> « *Procul ô ! procul este profani* » (*Ibid.*, p. 108).

<sup>206</sup> Antoine Arnauld (1612-1694), frère de deux abbesses de Port-Royal des Champs, ecclésiastique, philosophe et surtout polémiste, censuré à partir de 1655 pour ses positions jansénistes (SIMMONDS Gemma, « Arnauld, Antoine », dans WORCESTER Thomas (dir.), *Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, op. cit., p. 47).

<sup>207</sup> *Procession*, p. 44.

étendu la portée de l'événement<sup>208</sup>. S'ils ne l'avaient pas fait, leurs « Profanations n'auraient eu pour témoins que les Habitans d'une ville »<sup>209</sup>.

Ses arguments contre la procession jésuite sont classés en deux catégories, une religieuse et une politique. D'une part, l'argument religieux est qu'il est impie de mélanger des figures saintes chrétiennes à des divinités païennes telles que Mars. Faire apparaître une nymphe symbolisant la Religion est pour Arnauld encore plus insultant, surtout si elle se mesure à d'autres nymphes de la Renommée et de la Gloire, qui n'ont rien d'égal à la Religion<sup>210</sup>. Il pointe également ce désir presque obsessionnel de l'abondance de biens, qui n'entre pas dans les cadres catholiques<sup>211</sup>. Enfin, il déplore l'absence d'évocations de Dieu et du Christ, qui sont supposés être au cœur d'un événement religieux.

D'autre part, les critiques politiques d'Arnauld sont tout aussi acérées. Selon lui, et comme nous l'avons envisagé précédemment, le revirement d'allégeance est problématique. La Vierge Marie était censée protéger la ville des attaques françaises, et voilà qu'elle assure maintenant la protection de ces mêmes Français. Il écrit qu'une figure sainte n'a pas à prendre parti pour une nation ou une autre, elle peut être la patronne de tous simultanément<sup>212</sup>.

De plus, il est malvenu de « prétendre que le BUT du Roy, dans la reconciliation de quelques Temples en Hollande ait été le Culte de la Vierge »<sup>213</sup>. Associer toutes les conquêtes à cette excuse donnerait trop d'importance au culte marial, ce qui donnerait des sujets de critique aux détracteurs du catholicisme. Par ailleurs, il souligne que toutes les guerres dévastatrices prétendument arrêtées grâce au Roi ne trouvent leur origine que du côté français. « C'est peut-être que le Roy tres-Chrétien a crû que Nôtre-Dame de Consolation seroit mal servie par les Jesuites tant qu'ils demeureroient Espagnols, & qu'il falloit qu'ils devinsent François pour luy rendre plus d'honneur »<sup>214</sup>. Dans cet extrait, il met le doigt sur les motivations des guerres de Louis XIV, qu'il mènerait pour apporter un mieux dans des endroits « malheureux ».

---

<sup>208</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>209</sup> *Ibid.*

<sup>210</sup> *Ibid.*, p. 128.

<sup>211</sup> *Ibid.*, p. 129.

<sup>212</sup> *Ibid.*, pp. 135-136.

<sup>213</sup> *Ibid.*, p. 140.

<sup>214</sup> *Ibid.*, pp. 150-151.

En ce qui concerne l'exil infligé aux religieux de Port-Royal, Arnauld émet de forts doutes quant à la véracité de l'information. Comme il est parent avec des membres de cette abbaye, il est probable qu'il soit au courant de l'affaire. Dans son avis, il est catégorique à ce sujet : « il est faux que le Roy ait chassé de la France aucun de ces Ecclesiastiques »<sup>215</sup>.

Il termine sa critique en conseillant aux organisateurs d'ajouter le prix qu'ils ont demandé à ceux qui voulaient participer au festin clôturant les festivités, mettant ainsi en évidence le but lucratif de leur organisation.

À travers les deux axes de son analyse, Arnauld trouve beaucoup de sujets à critiquer. Il s'agit de détails formels, de problèmes de fausse piété, de mensonges servant une politique incomprise, ou de motivations malsaines. Avec cet avis, nous pouvons nous rendre compte que Louis XIV a toujours des détracteurs parmi ses sujets ou ailleurs, malgré qu'il soit au sommet de sa gloire à cette époque.

---

<sup>215</sup> *Ibid.*, pp. 143-144.

## Conclusion

Dans son ensemble, la période française est assez homogène, même si elle n'a duré que quatorze ans. À travers les sources que nous avons étudiées, il n'est pas possible de déceler de forts changements de politique dans la ville de Luxembourg. Comme c'est une ville calme, cela n'a pas dû être nécessaire de modifier la manière dont administrer le territoire. Si la situation locale ne varie que très peu entre 1684 et 1698, le contexte ouest-européen et notamment français connaît un de ses rebondissements les plus importants du siècle avec le traité de Ryswick. En effet, la France tombe du piédestal que lui avaient fourni les conquêtes de Louis XIV. Par conséquent, elle n'est plus capable de soutenir sa politique comme elle l'entend. Dans notre cas, cela se traduit par la cession de Luxembourg et d'autres conquêtes obtenues progressivement depuis des années. Ce sont là les plus grands bouleversements de la période dans la ville ducale : la capture par le maréchal de Créqui et sa rétrocession aux Espagnols.

Notre but était de définir la vision qu'on les Français – mais surtout le Roi – de Luxembourg, et inversement. En ce qui concerne Louis XIV, la place qu'occupe la ville dans ses plans est évidente, et cela dès les premiers jours. La prise de la ville a résonné comme le summum de sa gloire, et les Français ne se sont pas privés de l'afficher au travers d'images, mais aussi dans leurs comportements. Le prestige de leur roi devait être connu de tous, et son opulence devait se répercuter sur tous ceux qu'il a désignés. Les commentaires de personnes comme Donneau de Visé ne font état que de la grandeur française, et n'hésitent pas à tourner les faits dans le sens qui montre le mieux sa puissance. Un élément peut paraître surprenant : certains Luxembourgeois se sont aussi pris au jeu, à l'instar des pères jésuites qui ont organisé une démonstration de propagande pro-française à l'occasion d'une procession religieuse qui représente normalement une tradition locale. Cela leur a valu des critiques virulentes de la part de leurs opposants habituels, en la personne d'Antoine Arnauld, mais également de l'abbé Feller, un autre Luxembourgeois.

Ce dernier personnage possède aussi sa part d'ambiguïté. En effet, s'il semble redouter les Français dans un premier temps, il adopte avec le temps une attitude beaucoup plus favorable à ses envahisseurs, en condamnant ceux qui ne respectent leur ligne conduite et en souhaitant leur règne long. Même s'il y a une part d'opportunisme dans son comportement, il n'est sans doute pas le seul à penser de cette manière. Cela peut se comprendre, puisque les autorités françaises cherchent à intégrer la région et à assimiler sa population rapidement, au travers de différentes mesures. Un des éléments phares de ces mesures est la délocalisation des fonctions

vers des zones davantage ancrées dans la culture française, que ce soit pour la justice ou pour les monnaies. Un autre aspect de cette politique se retrouve dans la volonté d'avoir une population religieusement et culturellement homogène, qui se traduit dans les faits par des mesures restrictives à ceux qui ne sont pas catholiques, ou encore des expulsions de religieux d'origine étrangère. Tout est fait pour pouvoir conserver la ville dans la durée.

Des investissements conséquents sont réalisés dans la ville, principalement pour l'amélioration des fortifications. Car avant tout, Luxembourg est reconnue comme étant une des places fortes les plus sophistiquées d'Europe. Cela se voit dans les actions de Louis XIV, qui structure son projet d'établissement outre-Rhin en se basant entre autres sur la ville. Il vient effectivement visiter sa province nouvellement acquise avec pour but principal d'en visiter les fortifications. Mais il y rencontre également des dignitaires étrangers et ses propres ambassadeurs à l'étranger, car il n'arrête jamais de positionner ses pions sur l'échiquier politique européen. Il profite de sa puissance qui assure une paix temporaire pour emmener avec lui une partie de sa cour en manque perpétuel de divertissements, ainsi que ses enfants, afin de les éduquer à l'art de la fortification. Le voyage se fait donc sur un ton léger, parsemé de jeux et d'occupations banales, tout en gardant l'objectif principal en toile de fond.

C'est aussi l'occasion pour lui de se montrer en tant que souverain, de rencontrer les dirigeants locaux et de faire une entrée un peu particulière dans la ville de destination. En effet, l'entrée est spéciale en cela qu'elle ne répond entièrement à aucun modèle. Malgré tout, Luxembourg n'est pas un cas unique, et les entrées à Strasbourg et Fribourg trois ans auparavant suivent des schémas similaires. C'est donc une période de transition des habitudes royales de gouvernement.

Concernant cette entrée, il n'est pas possible de déterminer la position des Luxembourgeois face à la présence française, principalement parce qu'ils sont presque absents des témoignages. La parole ne leur est presque pas donnée, mais ils n'ont pas non plus réussi à faire passer un message d'opposition. Cette situation peut être évocatrice du manque de sources d'origines opposées. C'est un constat qu'il faut poser : la majorité des sources utilisées proposent un message uniforme. En les confrontant, il est souvent possible de dégager une nuance, mais les précisions ne sont généralement pas suffisantes que pour avoir un aperçu clair et net de la situation à Luxembourg.

Finalement, pour chaque protagoniste, il a été possible de dégager une vision spécifique. Du côté de Louis XIV, la ville de Luxembourg représente à ses yeux un objectif militaire des

plus importants, par sa position et ses fortifications. Néanmoins, tout autre aspect n'a jamais transparu comme étant important à ses yeux. Pour ce qui est des Luxembourgeois, ils sont partagés entre pro-français embrassant complètement leur cause, comme les jésuites ; profiteurs de la situation, vraisemblablement tel l'abbé Feller ; réticents, pour les non catholiques par exemple ; et absents des discours. La fin de la présence française est représentative de ces visions. Pour les Français, elle sonne comme une déception, puisqu'il faut abandonner les projets d'expansion pour un temps et que les plans dans la ville n'ont pas servi longtemps. Pour les Luxembourgeois, c'est une délivrance, pour les opportunistes aussi. Ils peuvent retrouver leurs privilèges d'auparavant et leurs traditions sans qu'une puissance étrangère viennent interférer dans leur quotidien.

Cela donne un aperçu général de la période d'occupation française à Luxembourg. La prochaine étape serait de chercher de nouvelles sources peu travaillées, surtout du côté luxembourgeois, afin de creuser dans le détail et obtenir beaucoup plus de nuances dans les politiques d'occupants et d'occupés. Des archives personnelles seraient très utiles à cet effet. Il serait également intéressant d'étudier les liens créés lors de cette période, et qui ont perduré après la séparation des deux entités. La présence française aurait alors laissé des traces et un souvenir autres que des fortifications encore appréciées aujourd'hui.

## Bibliographie

### Sources inédites

Bibliothèque nationale de France, *Manuscrits français*, 12886.

### Archives

Archives de la ville de Luxembourg, *État civil, paroisses, garnison*, n° 13

Archives nationales de Luxembourg, *Édits, placards, ordonnances (1679-1687)*, A-VIII-17.

Archives nationales de Luxembourg, *Édits, placards, ordonnances (1688-1697)*, A-VIII-18.

Archives nationales de Luxembourg, *Appels et levées, commandement, justice et police militaire ; charges, logement, fournitures et prestations ; faits et événements de guerre ; forteresses ; travaux de fortification et approvisionnements (1670-1700)*, A-XVII-3.

Archives nationales de Luxembourg, *Travaux publics (1589-1793)*, A-XVIII-1 et 2.

### Sources éditées

BAUSTERT Raymond, *La querelle janséniste extra muros ou La polémique autour de la procession des Jésuites de Luxembourg, 20 mai 1685 [Édition critique de l'« Avis aux RR. PP. Jésuites sur leur procession de Luxembourg... »*, Cologne, Pierre Du Blanc, 1687], Tübingen, Narr, 2006 (Biblio 17, 162).

BAUSTERT Raymond, *Un Roi à Luxembourg : Édition commentée du Journal du Voyage de sa Majesté à Luxembourg, Mercure Galant, Juin 1687, II (Seconde partie)*, Tübingen, Narr, 2015 (Biblio 17).

BERTRAND Arthur et COSNAC Gabriel-Jules (comte de) (éd.), *Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1882.

PETERS Johann, *Sebastian Franz de Blanchart und seine Luxemburger Chronik*, Luxembourg, Institut grand-ducal, 1898 (PSH 46).

ZETTINGER Léon (éd.), « La chronique de l'abbé Antoine Feller, curé de l'église paroissiale de St. Nicolas à Luxembourg (1674-1717) », dans *Hémecht*, n° 18, 1966, pp. 433-447 ; n° 19, 1967, pp. 181-197 ; n° 23, 1971, pp. 59-77.

### **Sources iconographique et numismatiques**

MÉNESTRIER Claude-François, *Histoire du règne de Louis le Grand par les médailles, emblèmes, devises, jettons, inscriptions, armoiries et autres monumens publics. Recueillis et expliqués par le Père Claude François Ménestrier, ... Edition nouvelle corrigée et augmentée d'un discours sur la vie du roy*, Paris, Robert Pepie et J. B. Nolin, 1693.

PRÉAUD Maxime, *Inventaire du fonds français, graveurs du XVIIe siècle*, Paris, Bibliothèque nationale de France, vol. 13, 2008.

### **Outils de travail**

BOUÉ Gilles, « Luxembourg, Siege of (April–June 1684) », dans SANDLER Stanley (dir.), *Ground Warfare: An International Encyclopedia*, Denver-Oxford-Santa Barbara, ABC-CLIO, 2002, p. 515.

GAY Jean-Pascal, « Louis XIV », dans WORCESTER Thomas (dir.), *Cambridge Encyclopedia of the Jesuits*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017, pp. 478-479.

### **Ouvrages collectifs**

ANDREWS Jean, CANOVA-GREEN Marie-Claude et WAGNER Marie-France (dir.), *Writing Royal Entries in Early Modern Europe*, Turnhout, Brepols, 2013.

BIRSENS Josy (dir.), « Du collège des Jésuites au collège municipal (1603-1815) », dans *400 Joer Kolléisch*, Luxembourg, Imprimerie Saint-Paul, 2003.

BROU Laurent, « Le siège de Luxembourg de 1684 par l'armée de Louis XIV. Des vestiges de campements militaires le long de la ligne de circonvallation au Ban de Gasperich », dans YEGLES-BECKER Isabelle (dir.), *Festung Lëtzebuerg 1867-2017: 25 Joër Frënn vun der Festungsgeschicht Lëtzebuerg*, Luxembourg, Frënn vun der Festungsgeschicht Lëtzebuerg, 2017 (Ons Festung), pp. 126-141.

BRUNEEL Claude et DE MOREAU DE GERBEHAYE Claude, « État, tiers état et finances luxembourgeoises au début du XVIIIe siècle », dans *Miscellanea Roger Petit*, Bruxelles, 1990 (Archives et bibliothèques de Belgique, LXI, 3-4), pp. 349-371.

BRUNS Änder et REINERT François (dir.), *Genie und Festung. Luxemburger Festungspläne in der Staatsbibliothek zu Berlin*, Luxembourg, Musée national d'histoire et d'art, 2013.

COWAN Alex, « Nodes, Networks and hinterlands », dans CALABI Donatella et CHRISTENSEN TURK Stephen (dir.), *Cities and Cultural Exchange in Europe, 1400-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007 (Cultural Exchange in Early Modern Europe), pp. 28-41.

EMMEL Fernand, « Richterwal -ein Ritual des Luxemburger Stadtmagistrats im 17. Jahrhundert im Wandel? », dans MÖTSCH Johannes, *Ein Eifler für Rheinland-Pfalz. Festschrift für Franz-Josef Heyen zum 75. Geburtstag am 2. Mai 2003*, Gesellschaft für Mittelrheinische Kirchengeschichte, Mayence, 2003 (Quellen und Abhandlungen zur mittelrheinischen Kirchengeschichte 105/1), pp. 443-459.

ETTEL P., FLAMBARD HERICHER A.-M., MC NEILL T. E. (dir.), *Château et peuplement. Luxembourg*, Luxembourg, Ministère des Affaires culturelles, Service des Sites et Monuments Nationaux, 2006 (Château Gaillard Etudes de Castellologie médiévale 22).

LAFAGE Gaëlle, « Réflexion sur la réception et l'interprétation des fêtes sous le règne de Louis XIV : l'exemple de l'Entrée du roi à Paris en 1660 », dans ZOBERMAN Pierre (dir.), *Intrepretation in/of the Seventeenth Century*, Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 2015, pp. 29-44.

MULLER Jean-Claude, « Les jésuites de Luxembourg au XVIIe siècle : trois études », *Amis de l'histoire*, Luxembourg-Gasperich, Linden, 1986, pp. 119-144.

PETIT Roger, « Les Archives administratives du Luxembourg sous le règne de Louis XIV (1681-1697) », dans *Mélanges offerts par ses confrères étrangers à Charles Braibant*, Comité des mélanges Braibant, Bruxelles, 1959, pp. 359-375.

ROY Alain, « Pouvoir municipal et prestige monarchique : les entrées royales à Paris en 1660, à Strasbourg en 1681 et 1744 », dans LIVET Georges et VOGLER Bernard (dir.), *Pouvoir, ville et société en Europe, 1650-1750*, Paris, Ophrys, 1983, pp. 317-320.

TALLON Alain et VINCENT Catherine (dir.), *Histoire du christianisme en France*, Paris, Armand Colin, 2014 (Collection U).

THEWES Guy, « Logiques militaires et intérêts civils. L'impact des travaux de fortification sur la vie économique de la ville et forteresse de Luxembourg au XVIIIe siècle », dans BRAGARD Philippe e.a. (dir.), *L'armée et la ville dans l'Europe du Nord et du Nord-Ouest. Du XVe siècle à nos jours*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2006 (Temps & Espaces 7), pp. 29-45.

UHRMACHER Martin, « Der Pyrenäenfrieden von 1659 und seine Umsetzung im Spiegel der historischen Kartographie. Zur Analyse der Darstellung komplexer dynamischer Prozesse im Raum », dans GÜNZEL Stephan et NOWAK Lars (dir.), *Karten Wissen. Territoriale Räume zwischen Bild und Diagramm*, Reichert, Wiesbaden, 2012, p. 157-174 et tableaux 4-16.

WAGNER Robert (dir.), *Jamez, Finetti et les autres. Origine de la Ville de Luxembourg et atlas des plans et profils des bâtiments militaires de la Ville de Luxembourg*, vol. I, Luxembourg, Frënn vun der Festungsgeschicht Lëtzebuerg, 2014.

YEGLES-BECKER Isabelle (dir.), *Festung Lëtzebuerg 1867–2017. 25 Joër Frënn vun der Festungsgeschicht Lëtzebuerg*, Luxembourg, Frënn vun der Festungsgeschicht Lëtzebuerg, 2017 (Ons Festung).

### **Monographies**

BARROS Martin, SALAT Nicole et SARMAT Thierry, *Vauban, l'intelligence du territoire, Paris, éditions Nicolas Chaudun et service historique de la défense*, Paris, Service historique de la Défense, 2006.

BRYANT Lawrence, *The King and the City in the Parisian Royal Entry Ceremony: Politics, Ritual, and Art in the Renaissance*, Genève, Droz, 1986.

BURKE Peter, *Louis XIV Les stratégies de la gloire*, Paris, Seuil, 1995.

BUSCOT Gilles, *Pouvoirs et fêtes princières à Fribourg-en-Brisgau (1677-1814)*, Paris, Peter Lang, 2010.

CÉNAT Jean-Philippe, *Louvois, le double de Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2015.

ROCHE Daniel, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003

CÉNAT Jean-Philippe, *Le roi stratège : Louis XIV et la direction de la guerre (1661-1715)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

CORNETTE Joël, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot, 1993.

DOLLAR Jacques, *Vauban à Luxembourg, place forte de l'Europe (1684-1697)*, Luxembourg, RTL, 1983.

DU CREST Sabine, *Des fêtes à Versailles. Les divertissements de Louis XIV*, Paris, Klincksieck, 1990.

DYER Thomas Henry, *The Supremacy of France and the Wars of Louis XIV* (livre électronique), s.l., Didactic Press, 2015.

ENGELS Jens Ivo, *Königsbilder. Sprechen, Singen und Schreiben über den französischen König in der ersten Hälfte des achtzehnten Jahrhunderts*, Bonn, Bouvier, 2000.

FARGE Ariette, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIIIe siècle*, Paris, Seuil, 1992.

FONCK Bertrand, *Le maréchal de Luxembourg et le commandement des armées sous Louis XIV*, Seyssel, Champ Vallon, 2014.

GANTELET Martial, *L'absolutisme au miroir de la guerre. Le roi et Metz (1552–1661)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

HURT John, *Louis XIV and the Parlements. The Assertion of Royal Authority*, Manchester, Manchester University Press, 2002.

KREINS Jean-Marie, *Histoire du Luxembourg des origines à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, 3<sup>e</sup> éd., 2006 (Que sais-je ?).

LAFARGE Alain et TRAUSCH Gilbert, *Histoire du Luxembourg*, Paris, Hatier, 1992 (Nations d'Europe).

LASCOMBES François, *La Ville de Luxembourg pendant la seconde moitié du 17e siècle. Habitations et habitants*, Luxembourg, Institut grand-ducal, 1984 (PSH 99).

LAURENTIN René, *Le vœu de Louis XIII. Passé ou avenir de la France*, Paris, Œil, 1988.

LEGAY Marie-Laure, *Les États provinciaux dans la construction de l'État moderne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Genève, Droz, 2001.

LEPAGE Jean-Denis, *Vauban and the French Military Under Louis XIV: An Illustrated History of Fortifications and Strategies*, Jefferson, McFarland, 2010.

LEVILLAIN Charles-Édouard, *Vaincre Louis XIV : Angleterre - Hollande - France : histoire d'une relation triangulaire, 1665-1688*, Seyssel, Champ Vallon, 2010 (Époques).

LYNN John Albert, *Les guerres de Louis XIV 1667-1714*, trad. de l'anglais (1999) par DEMANGEOT Bruno, Paris, Perrin, 2010 (Pour l'Histoire).

MÜHLING Christian, *Die europäische Debatte über den Religionskrieg (1679–1714). Konfessionelle Memoria und internationale Politik im Zeitalter Ludwigs XIV.*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2018.

NORDMAN Daniel, *Frontières de France. De l'espace au territoire, XVIe-XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 1998.

PEREZ Stanis. *Le Corps du roi. Incarner l'État de Philippe Auguste à Louis-Philippe*, Paris, Perrin, 2018.

PETITFILS Jean-Christian, *Louis XIV*, Paris, Perrin, 6<sup>e</sup> éd., 2018 (Tempus).

RORIVE Jean-Pierre, *La Guerre de siège sous Louis XIV. Au cœur du champ de bataille de l'Europe*, Waterloo, Jourdan, 2015.

ROUSSET Camille, *Histoire de Louvois et de son administration politique et militaire jusqu'à la paix de Nimègue*, Paris, Didier, vol. 3, 1872.

RUTZ Andreas (dir.), *Krieg und Kriegserfahrung im Westen des Reiches 1568–1714*, Göttingen, Vandenhoeck-Ruprecht Unipress, 2016 (Herrschaft und soziale Systeme in der Frühen Neuzeit, n° 20).

SALAT Nicole et SARMANT Thierry, *Politique, guerre et fortification au Grand siècle : lettres de Louvois à Louis XIV 1679-1691*, Paris, Société de l'histoire de France, 2007.

SPAGNOLO-STIFF Anne, *Die „entrée solennelle“. Festarchitektur im französischen Königtum (1700-1750)*, Weimar, Verlag für Geisteswissenschaft, 1996.

STACHOWSKI Philippe, *Une région frontalière entre Luxembourg et Lorraine 1500-1789*, Luxembourg-Thionville, Gérard Klopp, 2011.

STERNBERG Giora, *Status interaction during the reign of Louis XIV*, Oxford, Oxford University Press, 2014.

STRONG Roy, *Art and Power. Renaissance Festivals, 1450-1650*, Woodbridge, Boydell Press, 1984.

ZIEGLER Hendrik, *Louis XIV et ses ennemis. Image, propagande et contestation*, trad. de l'allemand (2010), Paris-Versailles-Saint Denis, Centre allemand d'histoire de l'art-Centre de recherche du château de Versailles-Presses universitaires de Vincennes, 2013.

### Articles de périodiques

BÉRENGER Jean, « Strasbourg au XVIIIe siècle ou l'impossible neutralité », *Revue Historique des Armées*, n° 3, 1981, pp. 7-34.

BIRSENS Josy (dir.), « "Fir Glawen a Kultur". Les Jésuites à Luxembourg. Die Jesuiten in Luxembourg (1594-1994) », *Hémecht*, vol. 46, n° 1, 1994.

BOUCON Jean, « Du traité des Pyrénées à la prise de Luxembourg : la création d'une nouvelle frontière de la France 1659-1684 », *Hémecht*, n° 62, 2010, pp. 451-461.

BOUREAU Alain, « Les cérémonies royales françaises entre performance juridique et compétence liturgique », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 46, 1991, pp. 1253-1264.

CAUCHIES Jean-Marie. « Les assemblées d'états provinciaux aux anciens Pays-Bas (XVIe-XVIIIe siècles) : apogée, soubresauts ou déclin ? », *Revue du Nord*, vol. 400-401, n° 2, 2013, pp. 669-679.

CHARLET Christian, « Le monnayage de Louis XIV spécifique à la Flandre française (1685-1705). Catalogue raisonné des espèces frappées », *Revue du Nord*, vol. 406, n° 3, 2014, pp. 527-572.

*Dix-septième siècle*, n° 270 : *Auctorialité, voix et publics dans Le Mercure galant. Lire et interpréter l'écriture de presse à l'époque moderne*, 2016/1.

*Dix-septième siècle*, n° 212 : *Les entrées royales*, 2001/3.

DONDELINGER P., « Vaubans Wirken in Luxemburg. Kommemorative Darstellungen und identitätsstiftende Funktionen vor Ort », dans *Hémecht: Zeitschrift für Luxemburger Geschichte - Revue d'histoire luxembourgeoise* (désormais Hémecht), n° 58, 2006, pp. 107-119.

DORBAN Michel, « Les aspects économiques et sociaux dans le Luxembourg avant et après 1659 », *Hémecht*, n° 62, 2010, pp. 527-539.

D'ORGEIX Emilie, « Vauban au pied du rempart. Le chantier comme terrain de formation et d'expérimentation », *Les Carnets du paysage*, n° 32, 2017, pp. 170-179

EMMEL Fernand, « Une migration professionnelle sous Louis XIV ? Entrepreneurs et sous-entrepreneurs à Luxembourg à la fin du XVIIe siècle », dans *De Familjefuerscher*, n° 23, 2005, pp. 8-12.

ENGELS Jens Ivo, « Dénigrer, espérer, assumer la réalité. Le roi de France perçu par ses sujets, 1680-1750 », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 50, n° 3, 2003, pp. 96-126.

GABER Stéphane, « Le Luxembourg français 1659-1790 », dans *Lotharingia*, n° 13, 2006, pp. 79-90.

GANTELET Martial, « Pacifier un espace de guerre. Aux confins de la France et de l'Espagne, la frontière lorraine en 1659 », *Hémecht*, n° 62, 2010, pp. 435-449.

HEMMERT Didier, « La province de la Sarre... une province en suspens », dans *Zeitschrift für die Geschichte des Saargebets*, n° 48, 2000, pp. 95-133.

JALABERT Laurent, « La politique territoriale française sur la rive gauche du Rhin (1679-1697) : des « réunions » à la Province de la Sarre », dans *Revue Historique*, vol. 313, n° 1, 2011, pp. 61-91.

JAMBU Jérôme, « Consulter, proposer, décider : le processus d'élaboration d'une réforme des monnaies en pays frontalier (Flandre, 1685) », *Revue belge de numismatique*, n° 163, 2017, pp. 241-276.

KMEC Sonja, MARGUE Michel et PAULY MICHEL, « Préface. Le champ historiographique luxembourgeois », *Hémecht*, n° 60, 2008, pp. 261-268.

LAFONTAINE Paul, « Die Belagerung und Erstürmung der Stadt Luxemburg aus der Sicht des Pfarrers von St Nikolaus, Antonius Feller (1683-1684) », *Hémecht*, vol. 49, n° 3, 1997, pp. 415-421.

LOUTSCH Claude, « La notion de patrie chez les humanistes luxembourgeois », dans KMEC Sonja (dir.), *Hémecht*, n° 60 : *Actes des Deuxièmes Assises de l'historiographie luxembourgeoise*, 2008, pp. 269-283.

MARGUE Paul, « Rijswijk, ein Zwischenspiel mit einigen Folgen », dans *Hémecht*, n° 49, 1997, pp. 507-515.

MCCLUSKEY Philip, « From Regime Change to Réunion: Louis XIV's Quest for Legitimacy in Lorraine, 1670-97 », dans *The English Historical Review*, vol. 126, n° 523, 2011, pp. 1386-1407.

MEYERS Joseph, « Die strategische Bedeutung Luxemburgs unter Ludwig XIV. », dans *Ons Hémecht*, n° 40, 1934, pp. 169-174.

MONTAGNIER Jean-Paul, « Sacred Music and Royal Propaganda under Louis XIV (ca. 1661-ca. 1686) », dans *Rivista internazionale di musica sacra*, vol. 27, n° 2, 2006, pp. 83-94.

MUSIN Aude et NASSIET Michel, « L'exercice de la rémission et la construction étatique (France, Pays-Bas) », *Revue historique*, n° 661, 2012, pp. 3-26.

NOLDE Dorothea, « Princesses voyageuses au XVIIIe siècle », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 28, 2008, pp. 59-76.

Ó HANNRACHÁIN Eoghan, « Le bombardement de Luxembourg en 1683 vu à travers les registres des Invalides », *Hémecht*, n° 63, 2011, pp. 63-75.

*Ons Hémecht*, n° spécial : *Le siège et la prise de la ville de Luxembourg en 1684*, 1934.

RINGOT Benjamin, « Le tricentenaire de la mort de Louis XIV : un bilan historiographique fécond ? (II) », *Dix-septième siècle*, n° 273, 2016, pp. 677-692.

SCHILTZ Paul, « Les répercussions de la Guerre de Trente Ans au Luxembourg 1635-1659 », dans *Hémecht*, n° 55, 2003, pp. 137-195, 309-374, 563-586.

SCHMITT Michel, « Die Erwählung Marias zur Landespatronin im Jahre 1678 », dans *Hémecht*, n° 30, 1978, pp. 161-183.

SCHNEIDER Pablo, « Raumbegrenzung als Tugendmotiv zu Zeiten Ludwigs XIV. », dans *Zeitschrift für Kulturwissenschaft*, n° 2, 2008, pp. 101-112.

SUIRE Éric, « Le tricentenaire de la mort de Louis XIV : un bilan historiographique fécond ? », *Dix-septième siècle*, n° 272, 2016, pp. 501-508.

THEWES Guy, « Dominations étrangères et fidélité dynastique. Deux mythes de l'historiographie luxembourgeoise », *Forum*, n° 199, 2000, pp. 39-43.

THEWES Guy, « Luxembourg, ville forteresse. L'impact de la fortification sur l'organisation de l'espace urbain (XVIe-XIXe siècle) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 89, n° 2, 2011, pp. 787-801

UHRMACHER Martin, « Die Auswirkungen des Pyrenäenfriedens auf die Grenze zwischen dem Königreich Frankreich und dem Herzogtum Luxemburg im Spiegel der Kartografie », dans *Hémecht*, n° 62, 2010, pp. 463-492.

YALI HARAN Alexandre, « Le dénigrement de la France en Allemagne à la fin du XVIIe siècle », dans *Histoire, économie et société*, vol. 15, n° 2, 1996, pp. 203-219.

### **Colloques**

COOPER Kirsten, *Imagining Louis XIV: 'The French Tyrant' as Absolute Monarch in Early Modern Propaganda*, UNC-KCL Spring Transatlantic Workshop, Kings College London, 2014.

LEE Alexander et PAULY Michel (dir.), *Urban liberties and citizenship from the Middle Ages up to now. Libertés et citoyenneté urbaines du moyen âge à nos jours. Städtische Freiheiten und bürgerliche Partizipation vom Mittelalter bis heute. Actes du colloque de la Commission internationale pour l'Histoire des villes* (Beiträge zur Landes- und Kulturgeschichte, 9/ Publications du CLUDEM, 41), 2009.

LIVET Georges, « Strasbourg, Metz et Luxembourg. Contribution à l'étude de la politique extérieure de la France sous Louis XIV », dans POIDEVIN Raymond et TRAUSCH Gilbert (dir.), *Les relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman. Actes du Colloque de Luxembourg (17-19 novembre 1977)*, Centre de recherches Relations internationales de l'Université de Metz, Metz, 1978, pp. 1-19.

PETIT Roger, « La politique française dans le Luxembourg de 1681 à 1697 », dans POIDEVIN Raymond et TRAUSCH Gilbert (dir.), *Les relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman. Actes du Colloque de Luxembourg (17-19 novembre 1977)*, Centre de recherches Relations internationales de l'Université de Metz, Metz, 1978, pp. 39-60.

**Catalogue d'exposition**

*Luxembourg et Vauban. 1684-1984. Tricentenaire de la prise et de l'occupation de Luxembourg par les troupes de Louis XIV. Exposition organisée à la Villa Vauban du 27 novembre au 23 décembre 1984, Luxembourg, 1984.*

## Table des matières

Remerciements .....	3
Introduction .....	4
a) Les bases historiques .....	4
b) Organisation .....	7
c) Historiographies .....	10
d) Présentation des sources .....	16
Le Mercure galant .....	16
La chronique de l'abbé Antoine Feller .....	17
La procession des jésuites de Luxembourg .....	17
Les archives .....	18
Les monnaies et la gravure .....	18
Autres .....	18
I) Louis XIV et le Luxembourg .....	19
a) La prise de Luxembourg comme symbole du prestige français à son paroxysme .....	19
b) L'importance stratégique .....	22
c) La politique française dans la province .....	25
La perte de la position centrale de Luxembourg-ville .....	25
L'encouragement à l'immigration .....	27
d) Ryswick ou la mise en balance des conquêtes .....	31
II) Le voyage de mai 1687 .....	33
a) Composition du cortège .....	33
Les personnages présentés dans l'introduction du Mercure galant .....	33
Les membres du cortège apparaissant durant le récit .....	35
Les absents .....	38
b) Parcours et occupations .....	39
Description synthétique du parcours .....	39

Activités et rencontres avant Luxembourg.....	42
c) Joyeuse Entrée ou Entrée triomphale ? .....	47
Les occupations du Roi .....	52
d) Mise en relation avec Fribourg et Strasbourg .....	55
III) Le Luxembourg face à la France .....	57
a) La réception de l'occupation française .....	57
b) La question jésuite et janséniste.....	61
Les Jésuites de Luxembourg .....	61
La procession à la Vierge Marie .....	62
Arnauld et son Avis aux RR. PP. Jésuites sur leur procession de Luxembourg .....	65
Conclusion.....	68
Bibliographie.....	71
Sources inédites.....	71
Archives .....	71
Sources éditées .....	71
Sources iconographique et numismatiques .....	72
Outils de travail .....	72
Ouvrages collectifs.....	72
Monographies.....	74
Articles de périodiques.....	77
Colloques.....	80
Catalogue d'exposition.....	81
Table des matières .....	82

**UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN**  
Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | [www.uclouvain.be/fial](http://www.uclouvain.be/fial)